

L'Action NATIONALE

Volume LXXI, numéro 7, mars 1982

Le train du Nord est disparu...
Quel pépin...



H3M 1P4

1-82-A

M. Pierre Bournival
5000, rue St-Kevin, app. 6
Montréal

La Ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Président du conseil:

Rosaire Morin

Vice-présidents:

Patrick Allen

Ruth Paradis

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

André Auclair

Raymond Barbeau

René Blanchard

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marc Kirouac

Anna Lagacé-Normand

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Nycol Pageau-Goyette

Jean-Marcel Paquette

André Provost

Albert Rioux

Jean-Paul Rioux

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action Nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514)-337-7244

L'Action NATIONALE

Volume LXXI, numéro 7, mars 1982

TABLE DES MATIÈRES

Pierre VADBONCOEUR	Négocié quoi? Des funérailles?	704
Camille BRONSARD	L'industrie canadienne de l'uniformisation culturelle	707
Pierre YERGEAU	Le ministre des Transports avance en arrière	713
Roger DUHAMEL	La démission par le pacifisme	719
Pierre-André JULIEN	Le Parti Québécois sur la scène fédérale	727
René BLANCHARD	La souveraineté québécoise, un nécessaire purgatoire?	731
Viateur BEAUPRÉ	Une culture peut-elle être autonome sans souveraineté culturelle	735
Jean-Baptiste GIROUX	À la collectivité travailleuse du Québec de faire prévaloir son projet de société	745
Jean-D. ROBILLARD	Je me souviens	767
Jean GENEST	Réflexions sur l'an 1981	779
Patrick ALLEN	Au fil de l'actualité	783
	Les Postes canadiennes desservent la Défense nationale	794

ACTION NATIONALE

revue d'information nationale
qui lutte pour l'indépendance du Québec

Directeur:

Rosaire Morin

Collaborateurs:

Patrick Allen
François-Albert Angers
Richard Arès
Viateur Beaupré
René Blanchard
Odina Boutet
Guy Bouthillier
Camille Bronsard
André d'Allemagne
Roger Duhamel
Jean Genest

Jean-Baptiste Giroux
André Joyal
Pierre-André Julien
Delmas Lévesque
Jeannine McNeil
Denis Monière
Jean-Marcel Paquette
Pierre Patenaude
Jean-D. Robillard
Jean-Pierre Wallot
Pierre Yergeau

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

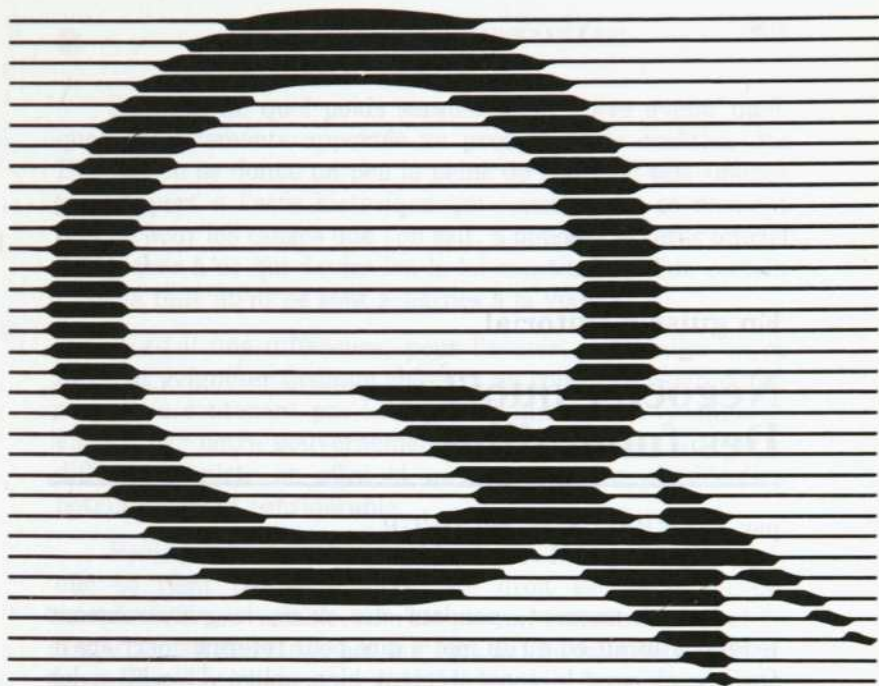
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
337.7244

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque
nationale, 2^{ème} semestre
1981

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162



Hydro-Québec

assure

l'avenir énergétique

des Québécois

En guise d'éditorial

Négocier quoi? Des funérailles?

par PIERRE VADBONCOEUR

À tout moment, pendant des mois, le gouvernement fédéral n'aurait eu qu'un mot à dire pour refermer derrière le Québec et avec le consentement bien obligé de celui-ci les portes du fédéralisme canadien classique, orthodoxe et pour nous toujours aussi dangereux. Nous en étions à notre dernière ligne de défense: ne pas échapper ce que nous avons déjà. Le Québec se serait alors retrouvé Gros-Jean comme devant, approximativement sans avoir perdu mais sans avoir gagné, et toujours en mauvaise situation historique par conséquent. Il n'aurait gardé que l'espoir de mouvements ultérieurs, mais pas pour demain. Telle eût été globalement la conséquence du 20 mai. Je l'estimais pénible mais difficilement évitable pour le présent.

Or, le fédéral, plus hostile qu'on l'aurait même imaginé, n'a pas cessé de tenir les conditions minimales d'un accord hors d'atteinte pour un Québec qu'il est évident qu'il ne voulait pas seulement intégrer mais soumettre. Cependant, M. Jean-Louis Roy trouve que le gouvernement québécois devrait encore courir après la carotte.

Mais enfin pour récupérer quoi? Des broutilles? Au mieux, quelques accommodements secondaires? Donc figurer en y participant positivement et avec plein consentement au traité de notre propre défaite? Qu'est-ce que c'est ça?

Surtout, de quel poids seraient pour notre avenir quelques enjolivements apportés au produit de la coalition des Dix? Qu'on se donne un peu la peine de peser de tels « gains » par rapport à l'acte historique qui consiste, en ce moment précis, pour les causes que l'on sait, à opposer le refus officiel du Québec à ce qui deviendra la loi constitutive d'un certain Canada telle qu'ils se sont acharnés à la vouloir.

Y a-t-il une différence, pour l'avenir, entre aller en ce moment grignoter quelque chose et au contraire rejeter tout accord ne contenant pas le strict minimum vital récemment énoncé par notre gouvernement? Vous savez bien que cette différence existe en effet et qu'elle est d'une signification potentiellement considérable.

Politiquement, la chose est évidente. Mais juridiquement, elle se tient peut-être aussi. Le droit est subtil, il est complexe, il est variable, ce n'est pas une science exacte, et de toute façon il ne résiste pas toujours aux situations politiques, lesquelles sont changeantes. Hé! il faudrait fixer hors de tout doute et par nous-mêmes un droit qui plus ou moins nous déshérite? Vous savez bien que cela n'a pas de bon sens. Les Amérindiens, qui n'ont même pas le nombre, négocient encore et avec poids, après des siècles, sur des titres qu'ils n'ont jamais d'eux-mêmes abandonnés, bien qu'ils aient été vaincus, refoulés, décimés, et soumis dans la pratique à l'empire des vainqueurs.

Ne voyez-vous pas que la page est tournée? Le gouvernement du Québec n'a plus l'ombre d'un semblant de concession à faire. Que les libéraux, s'ils ne se rendent pas à nos ultimes conditions, fassent donc cette soi-disant fédération telle qu'on nous l'a passée derrière le dos. Personne en tout cas ne pourra prétendre, comme pour 1867, qu'elle aura eu notre aveu. On nous aura fait entrer de force, un point c'est tout. Il n'y aura pas de phrases.

Mais il y aura peut-être des lendemains.

VOUS ET NOUS

ENSEMBLE... POUR LA VIE

ASSURANCE-VIE

- ✓ Avec ou sans participation
- ✓ Sécurité familiale
- ✓ Éducative
- ✓ Commerciale
- ✓ Hypothécaire

RENTES

- ✓ Viagères
- ✓ Épargne-retraite
- ✓ Écono-rente
- ✓ À versements invariables

ASSURANCE COLLECTIVE

- ✓ Vie
- ✓ Indemnité hebdomadaire
- ✓ Assurance-maladie
- ✓ Dentaire
- ✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIÉS



L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

SIEGE SOCIAL:

385 est. rue Sherbrooke
Montréal Qué. H2X 3N9
Tél. 842-8221

AGENCES ET UNITÉS

Drummondville, Granby, Joliette,
Laval, Mont-Laurier, Montréal,
Ottawa, Québec, Rive Sud,
Saguenay - Lac St-Jean,
St-Hyacinthe, Sherbrooke,
Thetford-Mines

L'industrie canadienne de l'uniformisation culturelle

par CAMILLE BRONSARD
Professeur d'économie
à l'Université de Montréal

Jadis, au Canada, les programmes fédéraux dans le domaine des Arts et de la Culture étaient sous la responsabilité du Secrétariat d'État. Cette responsabilité était d'ailleurs indirecte en ce sens que le Secrétaire d'État déléguait, par exemple au Conseil des Arts (lequel était constitué par une majorité de représentants du monde des Arts) l'administration effective des bourses, subventions et autres « incitations » artistiques. De même, le Conseil national des Sciences était indépendant de l'action directe du politicien, via le filtre de la cooptation scientifique.

La raison d'être de cette prudence, c'était la dynamique même des recherches scientifiques et artistiques: celles-ci se fondent sur l'inspiration et l'intuition. Un administrateur (un politicien) pense d'abord à perfectionner la chandelle. L'homme de science découvre l'électricité. Par le jeu de la délégation des pouvoirs, on se refusait à « planifier » la création et on tentait de confier le plus possible aux créateurs l'administration du support (nécessaire) de la création. Cette sagesse n'avait rien de canadienne — c'était une sagesse occidentale que nous avons empruntée à l'Angleterre.

La mission de l'unité canadienne

Depuis le 31 juillet 1980, ce schéma n'existe plus. Toutes les responsabilités scientifiques et artistiques du Secrétariat d'État sont passées aux mains du Ministre des Communications (Francis Fox) *avec mission explicite de promouvoir l'unité canadienne*. Autrement dit, le même homme contrôle la radiodiffusion, les télécommunications, toutes les agences fédérales de promotion culturelle et artistique. Directement ou indirectement, il contrôle «les artistes, les créateurs, les chercheurs, les cinéastes, les hommes de théâtre, les diffuseurs, les gestionnaires de ces domaines, ses comptables, ses promoteurs, ses hommes d'affaires, ses analystes financiers, ses courtiers et banquiers, ses fonctionnaires, ses travailleurs volontaires, ses archivistes, ses bibliothécaires, ses conservateurs, ses éditeurs, ses producteurs, ses publicistes — et même ses avocats et ses politiciens».

Il le sait (la phrase précédente est de lui¹ et il a reçu pour mission explicite de son premier ministre d'utiliser tout cela pour créer une culture canadienne telle que l'unité du pays ne soit jamais plus remise en cause*. On admettra que, sur le plan historique, nous sommes capables d'innovation : Goebbels n'avait pas dit le tiers du quart de tout cela! En fait, nous venons d'inventer l'industrie de l'uniformisation culturelle.

Des modèles de gestion nationale

Comment implanter cette industrie? D'abord, il faut amuser le public pendant que l'on procède à la centralisation effective de ce qui précède et qu'on liquide les poches de résistance éventuelles. La création du comité Applebaum-Hébert est une bonne diversion. Elle est faite le 28 août 1980. Son rapport intérimaire vient de paraître et il va dans le sens souhaité.

On ne lui en demandait pas tant: s'il n'avait pas su lécher dans le sens du poil, on lui aurait fait un enterrement à la Pépin-Robarts. Ce qu'on lui demandait, c'était du temps, le temps de mettre le CRSH en tutelle, de "démissionner" le

président du Conseil national de la recherche et ainsi de suite. Le tout est un succès. Déjà les chercheurs vantent les mérites de leurs oeuvres quant à l'unité canadienne! Le gouvernement central avait d'abord décrété que l'Égyptologie n'avait plus raison d'être au Canada. Il se ravise: les Égyptologues sont en train de prouver qu'ils servent l'unité canadienne en nous découvrant des modèles de gestion nationale!

La promotion d'une culture canadienne

Implanter, implanter, c'est bien, mais il faut aussi que l'industrie croisse. Pour comprendre le principe de sa croissance, il faut comprendre le principe de la formation de notre industrie canadienne de l'uniformisation culturelle. Elle est une conséquence du référendum. Tous les observateurs d'alors, ont admis que la publicité fédérale y avait «fait merveille». Mais un lavage de cerveau temporaire est peut-être une tâche facile.

Dès le lendemain, le gouvernement central s'adressait à ses sociologues et ses anthropologues culturels pour «rendre le miracle permanent». Sociologues et anthropologues ont été unanimes: les tensions politiques canadiennes naissent de l'absence de densité de la culture canadienne et réciproquement de la trop grande densité de certaines cultures régionales (!); il faut assurer la cohésion canadienne par la promotion d'une culture canadienne, donc par le contrôle de tout ce qui est porteur d'image: livre, disque, film, artisanat, design, éducation, etc.

Trudeau a vite compris le message. Dans un premier temps, on centralise tout ce que l'on peut déjà contrôler au 31 juillet 1980. Dans un second temps, on remet en cause les partages fiscaux actuels et reprend aux provinces les pouvoirs qu'elles peuvent détenir en matière d'éducation supérieure. Nous sommes en février 82. L'industrie de l'uniformisation culturelle a déjà fait du chemin. À ce stade, Francis Fox n'est plus qu'une pièce du puzzle. La croissance de l'industrie est le fait de l'ensemble du gouvernement central. C'est la grande offensive.

Une force de frappe fantastique

On pourrait sourire d'une combine à base de sociologues et d'anthropologues. Ce serait une erreur. D'un côté, derrière les rodomontades précédentes se trouvent des réalités palpables. Par exemple, l'industrie des biens culturels, cela représente, à soi seul, une dizaine de milliards par année. Comparée aux quelques millions de la publicité référendaire, c'est une force de frappe fantastique. De l'autre côté, il faut s'habituer à la puissance des Sciences sociales. Par exemple, Galbraith attribue la victoire de 1945 à la comptabilité nationale et non à la bombe atomique.

Ceci dit, même si le Québec fait face à une offensive sans précédent, il faut se rappeler qu'il est déjà sorti victorieux d'autres offensives et que, d'une manière assez paradoxale, la bêtise permet toujours beaucoup d'espoir.

L'offensive actuelle (noyer le Québec sous le flot d'une culture pancanadienne) est du même type que les autres offensives de Trudeau — elles s'inspirent toutes du creuset américain. Dans les années 60, on voulait la mobilité de la main-d'oeuvre et on a quadrillé le Canada de bureaux de main-d'oeuvre pour organiser des métissages sans précédent de population. Jean Marchand était le Francis Fox de l'époque. Le Québec est toujours le Québec. Puis il y a eu l'offensive du bilinguisme-multiculturalisme, avec Trudeau en vedette américaine. Le Québec est toujours le Québec.

Quant à l'offensive présente, elle a quelque chose de bête: les politiciens perdent le pouvoir dès qu'ils délèguent aux administrateurs. Or, ceux-ci *seront prisonniers de la culture traditionnelle* en appliquant les nouveaux schémas d'uniformisation. Il y a là un espoir certain de diversité culturelle. Prenons pour exemple le choix de Francis Fox lui-même et comparons-le au choix de Marc Lalonde pour organiser la centralisation énergétique. Il était normal que Lalonde laisse s'organiser Petro-Canada sans participation canadienne-française: d'une part, parce qu'à ce stade, il n'avait plus le pouvoir et, d'autre part, par esprit de colonisation. Voyons

maintenant Fox à l'oeuvre. Il ne pourra exclure tous les Québécois authentiques de son industrie pour les mêmes raisons.

1. Discours du 28 août 1980, Centre national des Arts, Ottawa.

«LA RÉPONSE DU QUÉBEC»

Pour renseigner les citoyens sur les divers aspects du problème politique canadien, un volume de 428 pages a été publié. Les principaux sujets traités portent sur le mode d'amendement à la constitution le caractère distinctif de la société québécoise, les pouvoirs économiques, les revendications économiques et fiscales, le rapatriement, la charte des droits, la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, etc.

37 personnalités ont collaboré à cet ouvrage collectif. Notons entre autres Richard Arès, Marcel Côté, Jean Cournoyer, Paul Couture, Robert Décary, Guy Descary, Léon Dion, Éric Forest, Rosaire Morin, Marcel Piché, Jean-Louis Roy, Léonard Roy, Lucien Saulnier, etc.

Vous auriez intérêt à vous procurer ce livre qui présente une vue d'ensemble des débats constitutionnels. Vous pouvez même en faire don à l'un de vos amis.

\$10.95 le volume

ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET COMMANDE À

CONSEIL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

1450, RUE SAUVÉ OUEST

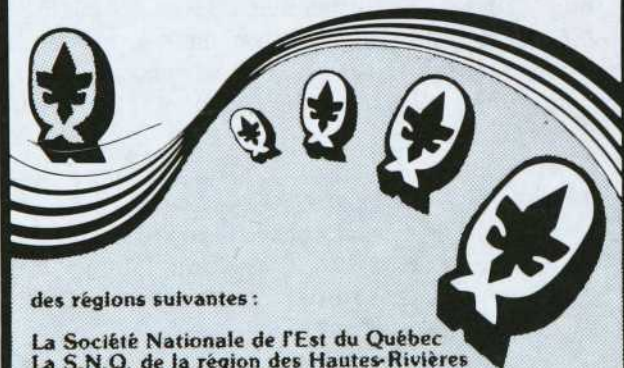
MONTRÉAL H4N 1C5

(514) 337-7244

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Le ministre des Transports avance en arrière

par PIERRE YERGEAU

«Le ministre fédéral des Transports, Jean-Luc Pepin, n'en est pas à une bourde près. Mais sa décision de couper des services ferroviaires de façon arbitraire, imprévue et unilatérale va probablement dépasser toutes les précédentes».

«Il semble qu'on n'y peut rien. Mais il ne faudrait pas que le ministre entretienne une inconscience qui lui ferait croire qu'il peut constamment abuser d'un système, d'une population et même du bon sens».

L'auteur de ces lignes n'est ni un «révolutionnaire», ni un nationaliste québécois, ni un agitateur social, ni un adversaire du pouvoir fédéral. Non! Ces propos sont ceux de M. Jean-Guy Dubuc, éditorialiste au quotidien La Presse, reconnu dans le milieu journalistique pour ses tendances conservatrices.

On pouvait lire aussi dans cet éditorial paru le 13 novembre dernier que «la place énorme que prend le ministre dans le débat ressemble à une opération de mise en tutelle de Via rail, empêchant le président, M. Frank Roberts, de prendre ses responsabilités et de préciser les données du problème».

C'est le 27 juillet 1981 que le ministre Pepin annonçait, à la stupéfaction du public, une réduction de 20 pour cent du service de Via Rail pour passagers à compter du 15 novembre suivant. Deux conséquences directes: le licenciement de 1,600 cheminots à travers le Canada et un abaissement de 1,2 million de passagers par année.

L'objectif de M. Pepin: réaliser une économie de \$100 millions pour ainsi permettre à Via Rail, qui reçoit annuellement des subsides de \$500 millions d'Ottawa, de concentrer ses efforts sur les nouveaux trains LRC de Bombardier.

Réaction du Québec

Ces engins modernes (Léger-Rapide-Confortable, d'où LRC) sont appelés à relier notamment Montréal à Toronto et à Québec, au détriment toutefois des régions périphériques du Québec qui ne comptent uniquement sur les chemins de fer, parfois, pour rester en communication avec les grands centres régionaux et avec la métropole.

Le 30 octobre, le ministre québécois des Transports, M. Michel Clair, soumet à son homologue fédéral une liste de demandes précises, jugées très logiques par les analystes politiques, des demandes visant à éliminer en bonne partie les effets néfastes du «projet Pepin» au Québec. M. Clair propose un programme dont le coût est évalué à \$9,7 millions et Ottawa, de son côté, avait envisagé de diminuer ses subventions en territoire québécois de \$22,6 millions à \$6,7 millions.

Il subsistait ainsi un écart de \$3 millions entre le plan désastreux de M. Pepin et le programme québécois destiné à «sauver les meubles».

Du haut de la colline parlementaire à Ottawa, M. Pepin a opposé un refus non équivoque à toutes les demandes du ministre Clair qui, acculé au pied du mur, a été contraint de s'adresser aux tribunaux pour tenter d'avoir gain de cause. Il a simplement emboîté le pas à d'autres provinces, à plusieurs villes canadiennes et à une foule d'organismes, dont la quarantaine qui ont lutté ferme pour la survie du «P'tit train du nord»... en vain.

Trois jours avant Noël, M. Alisson A.M. Walsh, juge de la Cour fédérale, rejetait dans son jugement toutes les allégations du gouvernement du Québec, s'appuyant notamment sur un jugement précédent impliquant cette fois la Saskatchewan.

Vieux contrat déchiré

Cette décision signifiait bêtement la déchirure pure et simple d'un vieux contrat intervenu en 1882 (il y a exactement 100 ans) entre le Canadien Pacifique et le Québec. Avant cette date, le Québec était propriétaire de l'emprise de la ligne ferroviaire entre Montréal et Hull. Il l'a cependant cédée au transporteur privé, à la condition sine qua non qu'il y maintienne un service quotidien indéfiniment.

Devant la Cour fédérale, les procureurs québécois ont aussi allégué que la santé et la sécurité de la population des régions éloignées, particulièrement à Parent, pouvaient être menacées par la réduction du service ferroviaire. À cet argument, le ministre Pepin a fait la moue en le rejetant du revers de la main.

M. Yvon Robert, président du Conseil régional de développement des Laurentides, à la tête d'une quarantaine d'organismes s'évertuant à sauver le «P'tit train du nord», a indiqué dans plusieurs documents les «impacts incontestablement négatifs» de la politique Pepin, impacts sociaux, économiques et touristiques.

On a également préparé un plan de redressement de la ligne Mont-Laurier/Montréal, de façon à rentabiliser le «P'tit train»: publicité, amélioration des facilités... de concert avec l'Association touristique des Laurentides.

Tout ce qu'on espérait, somme toute, c'était d'avoir un sursis de un an pour prouver au ministre Pepin qu'il y avait moyen de rentabiliser le «P'tit train»... C'était de prêcher dans le désert. Le «P'tit train» n'est plus. Seule une plaque commémorative à Mont-Laurier en évoque le souvenir.

Pepin intraitable

Le ministre Pepin, lui, a affronté la guerre des injonctions engagée contre sa personne, de l'Atlantique au Pacifique, avec froideur et mépris. Il a déclaré à l'automne: «Seulement une décision judiciaire pourrait contrer mon plan de réduction». Il l'a dit aux Communes comme à l'extérieur.

L'opposition officielle a présenté une motion aux Communes en octobre pour reporter le «projet Pepin» en novembre 1982. Un seul député québécois, le libéral d'Argenteuil, M. Robert Gourd, a trouvé ce «geste épouvantable» et il s'est exprimé dans le même sens que l'opposition... mais il a voté contre la motion du PC.

Pour sa part, le président de Via Rail, M. Roberts, affirmait le 12 octobre (il a mis du temps avant de réagir) qu'il était d'accord avec le plan Pepin. Et un mois plus tard, le ministre Pepin a soulevé la possibilité d'effectuer d'autres coupures ferroviaires.

Là M. Roberts a bondi devant le comité des Transports aux Communes. C'était le 1^{er} décembre dernier et il a mis sa tête sur le billot: «Nous avons maintenant un réseau de base à partir duquel nous repartons... Mais pour ce qui me concerne, si le gouvernement prend d'autres décisions semblables, il pourra se trouver un autre serviteur, un nouveau président pour Via Rail».

M. Roberts a néanmoins été fortement pris à partie par les Conservateurs. Le président de Via a dû crier, à l'occasion, pour se faire entendre... parce qu'il avait déjà accordé son appui au ministre Pepin. Appui qu'on ne lui a pas pardonné.

Et les pourvoyeurs?

Pendant ce temps, au nord de La Tuque, une quinzaine de pourvoyeurs criaient à l'injustice, parce que leur territoire n'est accessible que par... chemins de fer, à moins d'utiliser l'hydravion qui n'est pas à la portée de toutes les bourses.

«Les faillites me semblent assez nombreuses au Québec, lorsque nous voulons nous dévouer corps et âme pour réussir, il est anormal que des décisions ministérielles nous mènent à la faillite», a entre autres maugréé Mme Monique Farrar, l'une des rares femmes à diriger une entreprise de pourvoierie.

So what? doit penser intérieurement le ministre Pepin, confortablement installé dans sa suite à Ottawa. Il a fait un affront à la Chambre des Communes et au Sénat en rendant sa décision publique en plein coeur de l'été, au moment où tout le monde était en vacances.

Il a ridiculisé le président de Via Rail en lui passant carrément par-dessus la tête. Il s'est moqué des autres gouvernements et de la population en général en faisant fi de leurs revendications.

Il a isolé des groupements humains importants au Québec et ailleurs au Canada. Il a porté un préjudice grave au développement économique de certains coins du Québec. Il a réduit au chômage 1,600 cheminots, la plupart des «vieux de la vieille».

Avec la bénédiction des tribunaux, il a tout de même triomphé. Quelle triste victoire!

F.-X. LANGE INC.

Acier de structure second
Tige à béton — Plaques

10550, boul. Henri-Bourassa Est
Montréal H1C 1C6
648-7445

BIJOUTERIE POMPONNETTE Inc.

Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

**CAISSE POPULAIRE DE
SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

heures d'accueil

lundi, mardi	10h00 à 15h00
mercredi, jeudi	10h00 à 18h00
vendredi	10h00 à 16h00

1255, rue Berri
Montréal H2L 4C6
849-3581

LAINE PAUL GRENIER ENR.

Spécialité
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

ÉDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115, rue Ontario Est
Montréal H1V 1J8
524-7541

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

LES INDUSTRIES ASTON INC.

ventilation — entrée d'air
sortie d'air — chauffage

C.P. 220
St-Léonard d'Aston J0C 1M0
399-2175

La Boutique Le Patrimoine Inc.

Mercerie, tailleur
Gilles Maillé, prop.

Habits sur mesures
Location d'habit de gala et de marié

6990 rue St-Hubert
Montréal
273-2523

LES VOYAGES HONE INC.

Albert Ricard, président et directeur général

*«Heureux qui, comme Ulysse,
a fait un long voyage»*

1460, avenue Union
Montréal H3A 2B8
(514) 845-8221

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

612, rue St-Jacques

Montréal H3C 3Y8

288-8276

À contre-courant

La démission par le pacifisme

par ROGER DUHAMEL

La perversion du langage demeure une arme extrêmement efficace pour camoufler les buts véritables que l'on souhaite atteindre indirectement. Les Soviétiques l'utilisent avec un art souverain. Ils appellent « démocratie populaire » un régime dictatorial vomé par la population qui y est astreinte. Quand ils parlent de « normalisation », ils entendent l'écrasement impitoyable d'un peuple soumis à leur barbarie. La « détente » signifie l'affaiblissement de l'adversaire jusqu'à sa reddition définitive. Ainsi tout le vocabulaire est-il dévié de sa signification originale.

La paix, c'est la guerre

Il n'est donc pas étonnant que pour le Kremlin les campagnes en faveur de la paix soient effectivement des engins de guerre. La centrale qui coordonne ces offensives pacifistes s'intitule le *World Peace Council* (WPC), créé en 1948 et qui fonctionne à partir de Helsinki. Ses filiales changent souvent de désignation afin de mieux abuser un vain peuple, mais la ligne de pensée et d'action demeure immuable, toujours fidèle à l'orientation du camarade Souslov, de toute récente regrettée mémoire...

En Grande-Bretagne, par exemple, l'*All-Britain Peace Liaison Group* était rebaptisé l'an dernier *British Peace Assembly*. Aux États-Unis, le *Presidential Committee Bureau* a exercé auprès du faible président Carter un chantage qui l'a entraîné à interrompre la fabrication de la bombe à

neutrons et aujourd'hui le *People's Anti-War Mobilization* assure le relais par l'organisation de rassemblements pour vitupérer les armements excessifs et sans précédent des États-Unis

C'est dans le même esprit que les gouvernements de Belgique et des Pays-Bas ont jeté les hauts cris à la fin de 1979 et ont refusé l'installation sur leur territoire de la plus récente génération des armes nucléaires. Quand la *Pravda* signale vertueusement aux pays de l'Europe occidentale les menaces de l'impérialisme militaire de Washington, aussitôt le président indien du WPC, Romesh Chandra, recommande «un mois d'action contre la bombe à neutrons», le journal communiste de Londres *Morning Star* préconise une «nouvelle et seconde campagne contre la plus terrible des armes» et le secrétaire général du parti travailliste anglais assure que sa formation s'unira à tous les socialistes du continent pour contribuer à la mise au ban. Quelle orchestration exemplaire!

N'ayons garde d'oublier, parmi les organismes voués à la subversion, la Commission de Désarmement présidé par l'enfant chéri des progressistes, Olof Palme, cet ancien premier ministre suédois qui n'hésita pas à reconnaître en pleine guerre le Nord-Vietnam et à accueillir sur son sol les jeunes Américains ne voulant pas servir sous les drapeaux. Ajoutons pour bonne mesure l'Internationale socialiste où se livre ces temps-ci une lutte sourde entre l'ancien chancelier Willy Brandt, devenu un instrument docile de Moscou, et son successeur Helmut Schmidt.

La mobilisation des masses

Pour mieux impressionner les populations et entretenir chez elles un climat fécond de panique, rien de tel que des manifestations censées spontanées. Les gens se précipitent alors dans les rues en scandant des slogans primaires, s'attaquent aux États-Unis, à l'OTAN, aux euromissiles. L'été dernier, par exemple, les mouvements pacifistes ont lancé une Marche de la paix pour une Europe dénucléarisée qui, partie de Copenhague le 20 juin, a atteint Paris le 6 août, après avoir traversé la République fédérale allemande, les Pays-Bas et la Belgique. Bien entendu, l'Union soviétique n'est jamais prise à

partie: n'est-elle pas toujours prête, elle, à négocier avec sa bonne foi habituelle?

Cette nouvelle fièvre d'agitation remonte au 12 décembre 1979, quand l'OTAN a décidé de son réarmement nucléaire en adoptant un programme qui prévoit pour l'automne de 1983 la mise en place de fusées Pershing-2 et de missiles de croisière. Les Soviétiques ont réagi véhémentement contre ce qu'ils ont appelé une escalade intolérable. Comment accepteraient-ils en effet que puisse être contestée leur supériorité stratégique actuelle garantie par leurs missiles SS-20 pointés contre le cœur de l'Europe? Ils se sont donc empressés de monter une «offensive de paix.»

Dès le 20 décembre 1979, le parti communiste français mobilise ses troupes contre l'OTAN et les États-Unis. Le malheureux Marchais n'a pas de veine: tout juste une semaine plus tard, c'est l'invasion de l'Afghanistan! Fâcheux synchronisme... Qu'à cela ne tienne, les divers mouvements de gauche sont là pour assurer la relève; mouvements hétérogènes où se retrouvent pêle-mêle sociaux-démocrates, libéraux, chrétiens, pacifistes, écologistes, antimilitaristes, adversaires de l'énergie nucléaire, tous roulés dans la même farine et victimes plus ou moins conscientes de l'imposture soviétique.

Le désarmement unilatéral

Il n'est pas question de dresser ici le calendrier de ces meetings de protestation qui se déroulent régulièrement dans les différentes capitales européennes et qui réunissent des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes. Il y a toutefois une distinction fondamentale à mettre en lumière. Beaucoup de ces pacifistes sont des gens sincères qui rejettent l'utilisation de l'atome, sans toutefois prêcher l'abdication sans conditions. Ce qui est vraiment beaucoup plus grave et correspond à une absence effarante du sens de la dignité ou du simple vouloir-vivre, c'est le désarmement nucléaire unilatéral, une idée qui fait son chemin et qui est inscrite depuis 1980 au programme du parti travailliste britannique. On ne peut pousser plus loin l'inconscience.

Il va de soi que ces campagnes pacifistes reçoivent la bénédiction de Moscou. Cependant, les communistes sont

toujours soucieux de ne pas prendre les devants. Retenons à cet égard la manifestation contre la course aux armements et contre le projet de déploiement en République fédérale des fusées Pershing-2 et des missiles de croisière de l'OTAN; ce rassemblement effectué à Bonn le 10 octobre dernier a réuni 250 000 protestataires. Un quart de million de personnes, ce n'est pas un chiffre négligeable. Oh! la présence communiste se faisait discrète. Des milieux pacifistes protestants tout à fait respectables occupaient l'avant-scène et l'on comptait comme têtes d'affiche des personnalités de tendance sociale-démocrate: M. Albertz, ancien maire de Berlin-Ouest, M. Eppler, ci-devant ministre de M. Schmidt, M. Borm, dirigeant socialiste, l'écrivain Heinrich Boll et le digne pasteur nonagénaire Niemoeller. La technique du cheval de Troie a fait ses preuves depuis longtemps.

Pourquoi les gens sont-ils abusés?

On peut s'interroger sur les raisons qui motivent toutes ces attitudes à l'ouest du rideau de fer. Il y a d'abord chez bon nombre de gens l'inconscience et la stupidité qui ont toujours constitué au cours de l'histoire un levain très dynamique dans la pâte humaine. Il y a aussi cette crainte confuse mais réelle en face de l'inconnu; disons plus brutalement l'effroi devant la mort causée par des moyens sinistrement grandioses et dépassant l'entendement commun.

Ajoutons pour plusieurs de nos contemporains une détestation profonde de la technologie. Pour beaucoup de jeunes qui ignorent sereinement le passé, le moyen âge aurait été une période idyllique où coulaient intarissablement le lait et le miel; ils s'imaginent que l'existence s'y déroulait comme dans les romans de Mme Jeanne Bourin, cette souriante Delly accommodée à la sauce médiévale! Bien entendu, la réalité était toute différente, mais au lieu de le reconnaître, on préfère dauber sur les méchants Américains coupables d'avoir imposé leurs gadgets à un monde qui n'en peut mais, d'avoir substitué les ordinateurs aux tours gothiques et aux chandelles...

Certains esprits en viennent à rejeter à la fois la technique, le capitalisme et le style de vie américain qu'ils

enveloppent d'une identique réprobation. L'argent n'est-il pas le grand responsable de notre plongée dans le matérialisme? Ne nous complaisons-nous pas dans un hédonisme jouisseur, n'avons-nous pas aboli en nous les valeurs de patriotisme et d'honneur? Il s'ensuit donc que nous fermons les yeux sur les horreurs du goulag permanent. Après tout, n'importe quelle catastrophe vaut encore mieux que la guerre et la mort. Ainsi se forgent les chaînes de l'esclavage consécutif au lâche soulagement de l'abdication.

La croisade des prélats

Il apparaît inévitable que d'aussi nobles principes aient suscité des adhésions enthousiastes et naïves chez les représentants des diverses églises chrétiennes. Les catholiques ont donné à fond dans cette dénonciation de la bombe. Mgr Raymond Hunthausen, archevêque de Seattle, recommande de protester par la grève fiscale, tandis qu'un évêque du Texas, Mgr L.T. Matthiesen, demande aux travailleurs de l'usine Pantex, qui assemble les pièces des engins nucléaires, de quitter leur emploi. Il est inconcevable de penser que la filiale américaine de *Pax Christi* soutient que les États-Unis devraient agir unilatéralement, dans l'espoir que l'URSS finira bien un jour par les imiter! Or l'année dernière les effectifs de *Pax Christi* ont passé de 17 à 54 évêques américains et leurs positions sur le désarmement unilatéral ont recueilli l'approbation de plusieurs églises protestantes groupées dans le *World Council of Churches*. Les lemmings s'abandonnent eux aussi périodiquement à de mystérieuses expéditions suicidaires...

Certaines déclarations laissent perplexes. Mgr Joseph Bernardin, président de la Conférence nationale des évêques catholiques (NCCB), explique que «si nous dirigeons notre attention sur les États-Unis en particulier, c'est simplement parce que nous sommes des citoyens américains.» Que Reagan, «César nucléaire», cesse donc son activité meurtrière, pendant que Brejnev installe calmement un SS-20 tous les cinq jours!

L'épiscopat canadien n'a pas voulu se laisser damer le pion par les collègues américains. En fin d'octobre 1981, il

demandait aux chrétiens et à tous les citoyens du Canada «de lutter contre la prolifération des armes nucléaires», estimant qu'il est du devoir du gouvernement canadien de «prendre ses responsabilités et faire l'impossible pour contrer les initiatives des États-Unis.» On comprend qu'il ne soit nullement question de «contrer» les initiatives des Soviets, puisqu'il est en effet beaucoup plus facile de contribuer à affaiblir ses amis que ses ennemis.

La position du Saint-Siège

Nous n'avons pas à exposer dans cette chronique les théories de saint Augustin et de saint Thomas sur la juste guerre et les conditions qu'elle exige. Qu'il suffise de rappeler que le Saint-Siège ne semble pas partager la frénésie unilatéraliste qui s'est emparée de la hiérarchie catholique, notamment en Amérique du Nord. Avec autant de clairvoyance que de mesure, le pape Jean-Paul II a réclamé «la réduction immédiate et l'élimination éventuelle de toutes les armes nucléaires, entreprises *simultanément par toutes les parties*, à la suite d'accords spécifiques, y compris l'acceptation de contrôles efficaces.» Enfin, nous abandonnons les sables mouvants de l'émotivité pour poser le pied sur le roc solide de la sagesse.

Revenons-en à quelques considérations fondamentales. Il n'existe dans l'univers aucun partisan de la bombe, personne ne souhaite l'anéantissement collectif de l'humanité. Le monde occidental souhaite conserver son indépendance, ses institutions et sa prospérité relative, cependant que l'Union soviétique s'emploie à étendre ses valeurs et son influence et à s'approprier des biens matériels qu'elle est incapable de produire elle-même en recourant à des moyens politiques et économiques et, s'il est nécessaire, à des conquêtes militaires. En d'autres termes, c'est donc l'intérêt de Moscou de parvenir à ses fins impérialistes sans utiliser l'arme nucléaire, mais elle s'y résoudra si elle juge impossible de satisfaire autrement ses convoitises planétaires.

Une fois admis que les Soviets ne renonceront jamais au nucléaire, les options s'offrant à l'Occident sont peu nombreuses. Bien sûr, rien ne nous empêche de choisir la reddition pure et simple. Dans les faits, cette solution consiste à accepter l'occupation militaire de toute l'Europe de l'ouest, ce qui revient à conformer les institutions, les orientations politiques et les idéaux d'une civilisation chrétienne au modèle russe. C'est ce qu'on appelle parfois la «finlandisation» du continent. Au fond, cela vaut encore mieux sans doute que de tenter follement, en se privant délibérément des armes nucléaires, d'opposer de misérables équipements conventionnels aux hordes communistes abondamment pourvues de tous les perfectionnements de la technique contemporaine.

La seule option valable

Nous refusons ce massacre unilatéral. Il existe un moyen, un seul moyen, pour l'éviter, avec l'aide de la Providence. Si nous voulons prévenir cette destruction, il n'est pour y parvenir que de conserver et de sans cesse mettre à jour nos défenses nucléaires. C'est le seul langage qui n'exige aucune traduction au Kremlin. Cette équipe d'assassins n'est pas composée d'imbéciles, ils possèdent l'instinct de conservation. Malgré la suprématie militaire que l'aveuglement passager (?) de Washington leur a permis d'acquérir depuis quelques années, ils savent pertinemment qu'une fois ouvertes les portes de la guerre, personne ne peut prévoir quand ni comment il deviendra possible de les refermer. Pour maintenir ce délicat équilibre, il importe que nous ne soyons pas désarmés au départ.

Nos Seigneurs les évêques de l'Occident chrétien devraient comprendre que le péché originel a rendu toute paix précaire entre les hommes et qu'il est peut-être temps que les fils de lumière soient aussi malins que les fils de ténèbres. Qu'ils méditent cette définition de Serge Quadruppani, dans *Les Infortunes de la vérité*, selon qui le pacifisme «est l'idéologie de la bonne conscience impuissante.»

Nous ne leur reprochons pas cette impuissance — leur royaume n'est pas de ce monde — mais nous leur tenons rigueur de jeter la confusion dans les esprits, de ne pas dénoncer le mal là où il existe et d'affaiblir, par préjugé ou par inadvertance, le seul rempart qui reste à la liberté. Cinq siècles de malheurs et de régression ont suivi la chute de l'Empire romain. Est-ce notre rôle à nous d'être les fossoyeurs d'une civilisation qui a connu ses grandeurs au sein de ses faiblesses?

Le Parti Québécois sur la scène fédérale

Par PIERRE-ANDRÉ JULIEN

Directeur

Laboratoire en économie et gestion
des systèmes de petites dimensions

Depuis quelque temps le Parti Québécois étudie de façon sérieuse la possibilité de créer une aile qui se lancerait sur la scène fédérale autant pour remplacer ces députés libéraux qui n'ont jamais réussi à défendre véritablement les intérêts du Québec à la Chambre des communes que pour être présent afin d'appuyer la démarche du Québec au moment où celui-ci réclamera sa souveraineté. Sans vouloir discuter des avantages et des inconvénients d'une telle action, je voudrais apporter un peu d'eau au moulin à la réflexion du Parti en rappelant que les victoires du Parti libéral fédéral au Québec furent dues en bonne partie à l'absence d'opposition réelle. Ou en d'autres mots, depuis plus de cinquante ans le Parti libéral fédéral au Québec a gagné la majorité des comtés à cause d'une opposition trop faible ou trop divisée.

Les Québécois aux élections fédérales

En effet, si on examine la partie gauche du tableau suivant représentant depuis 1896 la répartition des votes des Québécois aux élections fédérales, on constate qu'à la fin de la première guerre mondiale, le vote conservateur s'est effondré et ce parti a commencé à perdre le véritable contact avec la population québécoise et ses préoccupations profondes. Avec de moins en moins de députés (moins de 16 après 1896 alors

qu'il en avait eu par exemple 48 en 1882), ce parti a fini par oublier qu'une élection au Québec ne devait pas se faire comme dans le reste du Canada; ou s'il a essayé, en nommant par exemple quelque «lieutenant québécois», ce fut pour une trop courte durée, le temps d'une élection. Et actuellement le fouillis qui se passe à l'aile québécoise de ce parti ne fait que confirmer cette hypothèse.

Au contraire les Libéraux victorieux au Québec ont conservé des ressources et un système de communication spécifiques pour continuer à particulariser l'élection au Québec; même si en retour ils ont profité souvent de cet appui pour trahir le Québec lorsque l'intérêt «national» prévalait sur le sien (tel, dans le passé, l'abandon des métis francophones dans l'Ouest ou l'acceptation du règlement no 1 en Ontario qui fermait les écoles francophones, ou tel, plus récemment, le reniement des promesses de ne pas faire de conscriptions obligatoires durant les dernières guerres ou le présent projet de charte qui abolira de multiples droits au Québec).

Les seules exceptions à cette marginalisation du Parti conservateur fut en 1930 alors que la «grande crise» avait désavoué le gouvernement libéral et avait fait porter les votes de protestations sur la seule opposition organisée, le Parti conservateur, et en 1958 où, avec le scandale de l'oléoduc qui ébranla le ministère de Louis Saint-Laurent, ce fut Maurice Duplessis qui fit l'élection de Dieffenbaker au Québec à la manière des Québécois et avec les préoccupations de ceux-ci.

La faiblesse potentielle du Parti libéral fédéral s'est d'ailleurs manifestée à chaque fois qu'il dut faire face à une opposition véritablement québécoise, soit aux élections de 1945 et ensuite de 1962 à 1972. En 1945, le Bloc Populaire, parti très nationaliste, alla chercher plus de 35% des voix, sans toutefois réussir à faire élire plus qu'un député. Mais en 1962, Réal Caouette, chef d'un parti presque entièrement québécois, réussit à gagner 25 comtés au Québec; et il renouvela cet exploit avec 20 députés l'année suivante.

Le cas de Rock Lasalle confirme cette hypothèse. Cet ex-ministre du gouvernement Clark, malgré cet effondrement du vote conservateur, a conservé depuis plus de dix ans

maintenant son emprise sur le comté de Joliette (en particulier en 1979 et 1980) parce qu'il était avant tout un député québécois; il faut se rappeler que celui-ci s'est même présenté comme indépendant lorsque l'intérêt du Québec était bafoué ouvertement par ce parti; et la dernière élection complémentaire dans ce comté va directement dans ce sens.

Bref si depuis plus de cinquante ans les Québécois ont voté libéral, ce fut *en l'absence de choix*; et ce choix était si peu présent que près de 30% d'entre eux se sont régulièrement abstenus de voter aux élections fédérales.

Une alternance illusoire

Ce tableau nous enseigne aussi sur autre chose en démolissant un mythe trop souvent repris en particulier par maints journalistes, soit la supposée alternance du vote rouge à Ottawa quand les Québécois votaient bleu à Québec.

En examinant la partie droite du tableau, on peut voir que cette alternance ne s'est manifestée le plus souvent que lorsque les Québécois décidaient de battre le Parti libéral provincial, puisqu'ils votaient à peu près toujours rouge à Ottawa. En effet à plusieurs reprises (aux 11 élections entre 1897 et 1931, et à celles de 1939, de 1962 et de 1973) ils ont voté rouge à Québec et rouge à Ottawa, et à une reprise (en 1956), bleu à Québec alors que les conservateurs allaient prendre le pouvoir à Ottawa. Ce mythe d'une prudence particulière des Québécois ne mettant pas tous leurs oeufs dans le même panier dans leurs votes à Québec ou à Ottawa ne repose que sur des hasards trop peu souvent répétés. Si le Parti Québécois décide de se lancer au fédéral, il ne devra pas craindre ce supposé mythe.

Répartition des votes en pourcentage lors des différentes élections au Québec depuis 1896

Année	Élections fédérales au Québec			Année	Élections québécoises			
	Libé- raux	Conser- vateurs	Autres		Libé- raux	Conser- vateurs Union Nationale	Parti Québécois	Autres
1896	<u>53,5</u>	45,8	0,7	1897	<u>54,3</u>	45,7		
1900	<u>56,3</u>	43,5	0,2	1900	<u>56,3</u>	43,8		
1904	<u>56,4</u>	43,4	0,2	1904	<u>67,7</u>	25,4		6,9
1908	<u>57,3</u>	40,8	1,9	1908	<u>55,3</u>	39,9		4,7
1911	<u>50,7</u>	49,2	0,1	1912	<u>54,3</u>	45,1		0,6
1917	<u>72,7</u>	25,1	2,0	1916	<u>64,6</u>	35,1		0,3
1921	<u>71,6</u>	21,0	7,4	1919	<u>70,0</u>	23,7		6,2
1925	<u>58,3</u>	34,0	7,4	1923	<u>55,3</u>	44,4		0,3
1926	<u>62,7</u>	33,0	4,0	1927	<u>62,7</u>	36,6		0,7
1930	<u>52,6</u>	44,3	3,1	1931	<u>55,6</u>	44,2		0,2
1935	<u>53,6</u>	27,8	19,2	1935	<u>50,2</u>	48,7		1,0
				1936	41,8	<u>57,5</u>		0,7
1940	<u>73,0</u>	19,5	5,9	1939	<u>54,2</u>	39,2		6,6
1945	<u>50,4</u>	9,6	39,0	1944	39,5	35,8		34,7
1949	<u>61,6</u>	24,7	13,1	1948	38,3	<u>51,0</u>		11,6
1953	<u>64,0</u>	29,1	5,7	1952	46,0	<u>51,5</u>		2,6
1957	<u>61,5</u>	31,0	6,1	1956	44,5	<u>52,0</u>		3,5
1958	49,2	45,8	4,2	1960	<u>51,3</u>	46,6		2,1
1962	39,2	29,3	30,2	1962	<u>56,4</u>	42,1		1,5
1963	45,1	19,3	34,4					
1965	44,8	20,9	32,6	1966	47,2	40,9		9,2
1968	<u>53,6</u>	21,4	25,0	1970	45,4	19,6	23,1	11,8
1972	49,1	17,4	33,5	1973	<u>54,5</u>	4,9	30,2	10,2
1974	<u>54,1</u>	21,2	23,2	1976	33,8	18,2	41,4	6,6
1979	<u>60,7</u>	13,3	23,9					
1980	<u>67,4</u>	12,5	18,7	1981	46,9	4,0	49,2	0,6

Sources: Annaires du Québec 1966-1967, 1977-1978; Bureau du président des élections du Québec; Rapport du directeur général des élections fédérales, 1979 et 1980.

La souveraineté québécoise, un nécessaire purgatoire?

par RENÉ BLANCHARD

Peut-on aborder le problème Québec-Canada, sans nécessairement adopter l'une des deux positions irréductibles qui s'affrontent, soit l'éternel nationalisme Québécois de reconquête, ou le fédéralisme axé sur le concept d'un gouvernement central fort, mis de l'avant par un Pierre-Elliott Trudeau obsédé par l'idée de laisser sa marque dans l'histoire canadienne.

Comment sortir de cette impasse idéologique, sinon en faisant froidement l'autopsie de ces deux thèses opposées et en démystifiant le blocage politique où elles conduisent.

Le problème relève tout autant de l'anthropologie que de la politique.

Le Québec est marqué par son passé colonial. Ses tentatives répétées d'émancipation politique et même sa dernière, la «révolution tranquille», ne lui ont pas apporté l'autonomie espérée et nécessaire.

Le rapport *dominant-dominé* est toujours présent: il est inconfortable pour nombre de Québécois qui, intensément, restent fidèles à l'idéal de liberté qui a conduit leurs ancêtres sur les rives du Saint-Laurent.

Le projet historique de la Nouvelle-France

Déjà, en 1750, on voulait se libérer de l'ostracisme de la mère-patrie française. La conquête anglaise de 1760 fut un remède pire que le mal.

Le rapport dominant-dominé, s'aggrava de la rivalité séculaire anglo-française, du racisme des coloniaux anglais, et des irréductibles oppositions entre protestants et catholiques.

Les descendants des 60,000 colons français qui restèrent sur les bords du Saint-Laurent, en prirent pour leur rhume, mais sans jamais renoncer au projet Nouvelle-France.

Rejeton mal et trop vite sevré, placé en un foyer où l'accueil fut plutôt tolérance, ce groupe de «canadiens» réussit néanmoins, aidé par les circonstances et les stratégies imposées à l'Angleterre par le contexte nord-américain, à conquérir quelques libertés parlementaires, protégé à leur insu par un clergé qui avait dû jurer loyauté à la Couronne en échange d'un droit de gérance qui débordait largement le domaine religieux.

La plus grande réussite de ces Canadiens d'origine française fut d'amener progressivement les Anglais à devenir eux-mêmes, presque malgré eux, des «canadiens». Grâce à leur pression, les liens coloniaux avec l'Angleterre se relâchèrent: un traité, celui de Westminster en 1931, consacra l'autonomie politique du Canada, puis un drapeau, un hymne national, un bilinguisme officiel, identifia l'identité politique canadienne.

Le rapatriement actuel est dans la même veine.

Quand donc, on y regarde de près, toutes ces transformations politiques sont inspirées par le groupe francophone. C'est peut-être ainsi que ce groupe en est venu à se considérer comme l'un des peuples fondateurs. Mais il faut comprendre que tout ceci, même accepté par les Anglophones, reste en deçà des objectifs fondamentaux des premiers fondateurs de la Nouvelle-France.

La reconquête de l'égalité juridique personnelle ne satisfait pas le besoin collectif d'égalité et d'autonomie. Et pas davantage un *statut particulier* parmi des provinces canadiennes-anglaises dans un rapport de 10 contre 1. Cet «arrangement» restera toujours boiteux, car la liberté ne se mesure pas à une telle échelle et la nouvelle facture du Canada qu'il inspire ne mérite pas qu'on s'y arrête comme à une solution qui représenterait même un compromis acceptable.

Canada — U.S.A.

Tout ceci se complique évidemment d'un problème culturel original, où le rapport dominant-dominé prend une autre dimension: Le problème culturel des Anglophones trouve en effet et sans effort ses réponses, au même niveau de rapport économique, dominant-dominé, que le Canada subit de ses puissants voisins du Sud.

L'assimilation est tellement forte qu'elle n'entraîne plus que des répliques *économiques* maladroites et dérisoires de la part du gouvernement d'Ottawa. Pour leur part les provinces, impuissantes, s'y sont faites depuis longtemps.

Du côté Québécois cependant, on solidifie la barrière linguistique qui est l'atout premier dans toutes les luttes de survivance culturelle.

C'est donc ainsi que les Canadiens-Français, pour résister autant au Canada anglais assimilé que directement aux États-Unis, doivent consolider leurs institutions culturelles, accélérer, par voie de conséquence, la reconquête de leur économie, intensifier leurs rapports avec la francophonie mondiale.

Tout ce volet semble échapper notamment aux représentants du Québec à Ottawa, qui sont piégés dans les choix trop simplistes qu'offrent les deux thèses politiques en présence. Même les journalistes et commentateurs de la scène politique enferment leurs lecteurs dangereusement dans ce dilemme et amplifient la problématique au point qu'elle paraît sans issue.

La seule solution, pour résumer, qui a quelque chance de succès, est indiquée par la désignation même de l'Acte Constitutionnel de 1867: *Confédération canadienne*.

À la condition que cette fois cette désignation coïncide avec une réalité politique voulue et acceptée par les deux peuples fondateurs, et non un camouflage sous lequel se cacheraient les velléités assimilatrices et centralisatrices des héritiers de Sir John A. McDonald, fussent-ils, pour les besoins de cette cause, des Canadiens d'appellation française.

La souveraineté du Québec

Le préalable essentiel: *la souveraineté du Québec* qui débarrassera le Canada de la thèse d'un fédéralisme inapplicable et le Québec, d'un nationalisme paralysant et revancharde.

Faut-il donc, prudemment, laisser M. Trudeau quitter la scène politique, lui laissant l'illusion d'avoir réussi? C'est une hypothèse, sans doute l'une des meilleures. Il y a tout avantage à laisser refroidir la marmite et à reprendre patiemment le débat sur des données qui ne soit pas essentiellement politiques, mais qui utilisent les bases plus fondamentales et scientifiques de la sociologie et de l'anthropologie. La prospective doit tenir compte de l'histoire, sans s'enfermer dans le légalisme et le constitutionnel. On retrouvera alors des dossiers qui conservent toutes leur actualité: le rapport de la Commission Tremblay de 1954 sur les Problèmes constitutionnels, le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton et quelques chapitres du rapport d'enquête Pépin-Robarts.

La reconnaissance du Québec par les provinces anglophones, comme l'une des parties essentielles à une véritable Confédération canadienne, la reconnaissance de son droit à l'autodétermination, découlant de son caractère culturel et ethnique, sa liberté de contracter librement avec le monde francophone, sont autant de préalables essentiels que le Québec ne contestera pas d'ailleurs à ses partenaires anglophones. Et personne alors ne contestera le principe de la réciprocité qui doit équilibrer les rapports des minorités des deux groupes.

Après nous être purgés de cette empoisonnante relation de *dominant-dominé*, le Québec et le Canada auront toutes les chances d'établir des relations positives.

Une culture peut-elle être autonome sans souveraineté culturelle?

par VIATEUR BEAUPRÉ

Poser cette question, c'est comme se demander si une jambe peut être autonome quand elle est coupée de la tête. Oui, elle est autonome; mais essayez donc de prévoir où elle va s'en aller. Devenue autonome de la tête, cette jambe pourra vouloir relever des défis de fous, entre autres celui de courir le marathon Halifax-Vancouver, et chanter avec feu Jimmy Doucet que c'est là toute une épopée irréalisable, comparable aux plus brillants contes de fées.

Un esclave a-t-il une culture autonome? Camille Samson était-il un souverain culturel? Le Québec peut-il être autonome dans un Canada souverain, comme autrefois nos manuels d'histoire soutenaient effrontément que le Canada était «un grand pays libre au sein d'un empire»?

Des questions de ce genre, on se les pose quand on n'est ni souverain, ni autonome, ni cultivé, ni même conscient. Ce sont des consolations d'impuissants: on rêve de biftek pour endormir sa faim. Ni les Américains, ni les Russes ne font ces rêves creux ou ne se posent ce genre de questions creuses. Eux sont convaincus qu'il n'y a pas de culture autonome sans souveraineté politique. Les Romains, les Anglais, les Aztèques et nos Goyogouins, frères des Onnontagués et des Tsonnontouans, avaient la même souveraine conviction au temps béni où ils regardaient les autres face à face, avec un air souverain, au lieu de se regarder dans leurs réserves.

La souveraineté, un élément essentiel de la culture

Tous les peuples normaux, comme tous les individus normaux qui cultivent autre chose que leur folklore, croient que la souveraineté politique est un élément essentiel de leur culture, la clef de voûte qui assure à leur édifice culturel sa cohésion et son couronnement.

En conséquence, ils croient, instinctivement ou très consciemment, qu'on ne peut pas être cultivé si on laisse les autres décider à sa place. Si tu ne prends pas la première place dans tes propres affaires, comment peux-tu prétendre être cultivé et autonome? Si tu le penses, tu prendras plaisir à ceindre de fleurons glorieux ta jambe tronçonnée. Ça ne m'étonnerait pas qu'on mette au musée national du Canada anglais la jambe artificielle de Terry Fox; et il se trouvera pas mal de Québécois pour s'y rendre en pèlerinage, par sympathie d'unijambistes. «Avez-vous visité un musée aujourd'hui?» demande aux Québécois la suave propagande fédéralisante, marquée au tampon d'une héréditaire et indélébile niaiserie.

Mais pour cette jambe qu'on a coupée au peuple québécois il y a plus de deux cents ans, Ottawa ne construira jamais de musée. Ce serait pourtant tout ce qu'il y a de plus légal et constitutionnel à la fois. La jambe de bois que le peuple québécois brimbale depuis deux siècles de Halifax à Vancouver elle est aussi émouvante que la jambe en chrome de Terry Fox. Émouvante ou bouffonne, selon les goûts.

L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents...

L'histoire ne nous apprend pas tout, loin de là. Elle éclaire l'avenir à peu près comme la météo prédit le temps qu'il fera l'an prochain. L'homme n'est pas un animal programmé comme une fourmi électronique. Mais l'histoire nous apprend certaines vérités élémentaires, que nous aurions fort bien pu découvrir sans elle; par exemple, que l'homme avance habituellement plus vite et va plus loin s'il marche la tête en haut plutôt que la tête en bas, ou qu'une carotte a meilleur goût dans notre assiette que dans le jardin du voisin.

Cette même histoire, pourvoyeuse d'évidences, nous montre que les Gaulois de Vercingétorix, les Amérindiens et nos Franco-Américains ont perdu leur culture autonome parce qu'ils ont perdu leur souveraineté politique et économique. Les artistes grecs, entraînés à Rome derrière les chariots du vainqueur, sont devenus des espèces de P'tits Simard ou de Diane Tell au service du business show romain. Les nègres noirs d'Amérique, décapités de tout pouvoir économique et politique, étaient certes plus humains que leurs maîtres, et ils ont cultivé une musique autonome de qualité; mais dans presque tous les champs de la culture autres que les champs de coton, ils sont restés muets: leur culture, c'était surtout des sous-produits de la culture des maîtres, le hot dog et le pyjama rayé sur le modèle du drapeau américain, par exemple.

Tout comme les Québécois consomment allègrement Cottonelle, Labatt, le fromage Kraft, les couches Baby Scott, K-Tell, Chrysler, Woolco, Westinghouse, et tout le bazar. «Un vrai Québécois, ça boit d'la Molson», comme le disent Tex Lecor et Canadian Tire, «Une vraie bonne affaire pour chez nous». Voilà: la culture québécoise ressemble encore trop à un pneu Canadian Tire rempli de bière Molson. Un vrai Québécois applaudit les Expos yankee et les Alouettes anglo-saxonnes, en s'imaginant que ces Expos et ces Alouettes sont des produits aussi québécois que les pommes et les fraises de l'Île d'Orléans. Ça, c'est du solide, comme culture autonome! «On est seulement cinq millions: faut s'parler dans face!"

Si, au lieu de parler à des Québécois à Trois-Rivières, je parlais chez eux à des Tchèques, des Afghans ou des Cambodgiens, et que je leur demandais: «Mesdames et messieurs, pensez-vous que les Tchèques, les Afghans et les Cambodgiens peuvent avoir une culture autonome en remettant aux Vietnamiens ou aux Russes leur souveraineté politique?», il me semble que les Cambodgiens, les Tchèques ou les Afghans non assimilés et pourris de soumission et d'inconscience me répondraient en chœur à peu près ceci: «La seule culture authentique qui existe actuellement chez nous, c'est celle qui refuse la domination politique et qui travaille énergiquement à récupérer notre souveraineté politique. Si nous laissons aller les choses, nos moutons bêleront en russe et

nos coqs chanteront en vietnamien. Et alors nos moutons et nos coqs seraient aussi vides et incultes que vos moutons et coqs québécois bêlant et chantant au son des cornemuses sur la colline d'Ottawa.»

Pourquoi ces conclusions, qui s'imposent avec une telle évidence quand nous réfléchissons à la situation des autres peuples, deviennent-elles si compliquées et tortueuses quand il s'agit du peuple québécois? Parce que nous sommes un peuple, non pas de foi trempé, comme le prétend la rengaine fédéralisante, mais détrempe jusqu'à la moelle épinière et cérébrale par la soumission, par les compromis vaseux déguisés en ouverture d'esprit, quand ce n'est pas en charité fraternelle à la Trudeau.

Les choses ont commencé à changer quand l'homme d'ici...

Est-il donc si difficile de voir que le peuple québécois, n'ayant eu, pendant deux cents ans, que des embryons de souveraineté économique et politique, a produit une culture embryonnaire dans tous les domaines? Les choses ont commencé à changer quand l'homme d'ici a commencé à revendiquer son droit souverain à une existence pleine et entière, au lieu de cultiver le rêve démentiel de s'éjarrer de Halifax à Vancouver, avec la tour legaliste du parlement d'Ottawa entre les deux jambes. Notre culture a commencé à devenir signifiante, quand nous avons décidé de vivre au lieu de survivre. Culture et désir de souveraineté ont progressé et progressent du même pas. Certes, on peut encore mobiliser nos Nathalie Simard, nos Diane Juster ou Tell, nos Émile Genest pour brasser la compote confédérale du 1er juillet; mais, depuis déjà belle lurette, on ne peut plus mobiliser Gilles Vigneault ou Jacques Ferron; et si Félix Leclerc chante encore *Alouette*, ce n'est plus l'alouette complaisante du folklore dont Diefenbaker coupait et mâchait et le dos, et la queue, et le bec, alouette! avec ses mâchoires carrées d'unilingue.

Mais il faut un temps, un long temps, où les Québécois chantaient au garde-à-vous la reine des Anglais, chantaient à genoux les cantiques des Français, célébraient en chœur l'unique philosophie du Moyen-Âge, importaient à la tonne

leurs manuels latins, grecs et français de la Belgique et de la France. Ils violonnaient leurs danses carrées, pendant qu'ailleurs Beethoven, Brahms, Debussy, Schoenberg ou Stravinsky jouaient quelque chose d'un peu plus moderne. Nous n'étions pas sans culture (par la force de la nature, tous les peuples ont une culture), mais il est relativement facile de voir que la nôtre n'avait pas la densité, la force et l'éclat lui permettant de dépasser les frontières du village.

Si nous avons eu la souveraineté politique et économique, notre culture aurait évolué au rythme des peuples en marche vers l'avenir, au lieu de rester enlisée dans un horizon villageois, avec un ou deux siècles de retard. Québec et Montréal n'auraient sans doute pas été Paris et Londres; mais elles auraient été tout autre chose que des foyers de survivance culturelle à petit feu. Avec des horizons plus vastes et des points de comparaison un peu plus hauts que notre nombril, nous aurions eu les illusions, la complaisance et l'autosuffisance collective moins faciles. Par exemple, nous aurions ri d'un rire plus spontané quand un exalté d'ici proclamait sans rire que la ville de Québec était l'Athènes de l'Amérique du Nord. Car la science du doute et l'équilibre mental sont des conditions de la culture.

Des élites aux classes populaires

Il n'est donc pas irrespectueux ou masochiste de dire que nos élites étaient faites de demi-civilisés, de demi-cultivés, de demi-compétents. Dans tous les domaines: langue, musique, littérature, science, philosophie, arts plastiques, économie, religion, politique, bref, dans toutes les activités humaines au sommet de la pyramide culturelle. Notre culture populaire était-elle plus authentique et savoureuse? Sûrement, puisqu'elle était moins colonisée que la culture contreplaquée de l'élite.

Mais si la culture d'un peuple, de la base au sommet, était faite de crêpes bien dorées, de tourtières juteuses, de berceaux bien remplis, de souliers de boeuf bien étanches, de musique à bouche endiablée et d'autres réussites de ce genre, cette culture passionnerait sans doute les touristes désœuvrés, mais il ne faudrait pas espérer qu'il sorte de ce

peuple des Beethoven, des Michel-Ange, des Pasteur, des Edison ou des Einstein. On me dira qu'un peuple n'est pas obligé de produire des génies pour être cultivé. Je ne le concède pas si facilement; et quand il s'agit de mon peuple, je ne m'en consolerai pas lourdement comme Léandre Bergeron, cyniquement comme Mauricie Duplessis et joyeusement comme le veau de lait Serge Joyal.

La souveraineté politique nécessaire à une culture vivante

Évidemment, beaucoup de peuples ont leur souveraineté politique, sans que, pour autant, leurs phares illuminent la marche de l'humanité. La souveraineté politique ne donne pas automatiquement du génie, mais c'est une naissance, ou du moins une renaissance; et ça compte dans la vie d'un individu ou d'un peuple: c'est le signe que cet individu ou ce peuple ont envie de vivre; et le goût de vivre, c'est important pour créer une culture vivante.

Si vous libérez de ses chaînes un paresseux, il restera probablement paresseux et stérile. Mais il s'agit de savoir si la liberté favorise davantage la créativité que l'esclavage et la soumission. Somme toute, vaut-il mieux être riche et en santé que pauvre et malade?, comme dirait Yvon Deschamps. Si un individu ou un peuple ne ressentent pas impérieusement le désir de la souveraineté politique, auront-ils l'intelligence, le courage et la passion nécessaires pour créer une culture qui ne soit pas totalement ou à-demi in-signifiante? «On est toujours l'Iroquois de quelqu'un», dit Sylvain Lelièvre; mais être l'Iroquois docile de Mackenzie King ou d'Elliott-King, c'est un joli micmac culturel!

Si l'homme se caractérise surtout par l'intelligence, la volonté, le goût de la liberté, comment pourrait-il être civilisé, humanisé, cultivé, s'il laisse l'intelligence des autres penser pour lui son destin, s'il laisse la volonté des autres décider pour lui, et si, à propos de la liberté, il se pose la même question que papa Staline posait à ses chers concitoyens: «La liberté? Pour quoi faire?» Un individu, un peuple, moches et mous au point qu'ils n'aspirent pas à la pleine maîtrise de tous leurs moyens d'action, comment pourraient-ils produire autre chose qu'une

culture moche et molle? Comme si la souveraineté politique ne faisait pas partie intégrante de la culture! Comme si un peuple sans tête pouvait être un phare pour l'humanité pensante! Un Québécois docilement enfourché par Ottawa ou par un gars de la GRC est-il donc un joul olympique? Et quand il serait un joul olympique comme Debanné, est-ce une raison suffisante pour crier à l'épopée culturelle? Et quand on ceindra de fleurons glorieux le front de ces jouaux olympiques, est-ce que ces jouaux glorieusement couronnés en seront plus admirables?

Au cours de notre histoire, nous avons eu beaucoup de ces jouaux glorieusement couronnés aux sons constipés des cornemuses jouant le *God Save the King*: Sir Georges-Étienne Cartier, Sir Wilfrid Laurier, Sir Lomer Gouin, Sir Alexandre Taschereau; mais est-ce dépit, sadisme ou masochisme de ma part, si le grand joul Sir Alexandre Taschereau m'apparaît être une réussite culturelle hilarante, pour ne pas dire bouffonne? Ces Tarzans de nos épinettes noires ne ressemblent-ils pas aux phoques de l'Ungava faisant des singeries dans les rues de Manhattan? Et la souveraineté culturelle de Bourassa, déracinée de la souveraineté politique, est-ce ma faute à moi si elle apparaît comme fleur artificielle aussi cocasse et burlesque que le sapin qu'il fit transporter à Paris comme symbole gommeux de sa culture?

Vivre ou chanter la liberté

Après cela, on pourra toujours dire que la contrainte et la persécution peuvent être de précieux stimulants pour la créativité. On me citera Victor Hugo en exil, Pablo Neruda traqué comme un criminel dans son propre pays, Dostoïevsky et Soljénitsyne dans les goulags, Tacite écrivant sous le règne d'empereurs tyranniques et sanguinaires, Kafka vivant par anticipation les camps d'extermination nazis. Allongez la liste: elle est interminable. Tous ces noms glorieux ne prouvent qu'une chose: si un homme est privé de sa liberté, sa principale oeuvre culturelle sera de chanter la liberté, de chercher par tous les moyens à briser ses chaînes. «Tout ce qu'ils faisaient en cognant sur moi, c'était de briser mes chaînes, c'était de me délivrer. Et c'est à ça qu'on voit qu'ils sont condamnés, eux.»

Cette réaction de Soljénitsyne donne un autre type culturel que Sir Lomer Gouin, André Ouellet, Nathalie Simard ou Michèle Tisseyre. Ceux-ci, ce n'est pas demain qu'on va les entendre parler de liberté. Au lieu de chanter la liberté, ils continueront à chanter les p'tits poudings Laura Secord, les Rocheuses, les soutiens-gorge de Francis Fox ou «Mon NON est québécois».

Les Juifs et les Tsiganes, vivant sans patrie, ont conservé et développé une forte culture. Oui, mais par un attachement farouche à des valeurs comme la langue, la liberté, la religion, l'unité et la loi de la tribu. Le Juif est dans la résistance depuis deux mille ans, et il vient de se donner une patrie avec un pouvoir politique souverain pour encadrer sa culture. Cet exemple, donc, ne contredit en rien ma thèse.

Quant aux Tsiganes, ils ont sûrement une culture, mais une culture de moins en moins authentique et autonome, à mesure qu'ils se diluent dans l'économie et le pouvoir politique de l'étranger. Exactement comme les Montagnais de Sept-Îles et les Québécois soumis du Québec. Le Tsigane a pu se retrancher dans sa tribu, comme le Québécois s'est retranché dans son village. Le peuple qui perd sa souveraineté politique peut préserver une culture autonome pendant longtemps, si la politique et l'économie étrangères n'exercent pas sur lui des pressions trop grandes: il n'a pas suffi que Jacques Cartier prenne possession du Québec pour que les Amérindiens d'ici perdent leur culture.

Les effets de la conquête de 1760 sont sans nul doute plus désastreux dans la conscience et l'inconscience de notre Elliott-Trudeau qu'ils ne le furent chez la plupart des Québécois de 1850. Voilà une convention, une coutume qui a force de loi! Certes, le retranchement, sous une forme ou sous une autre, préserve pour un temps; mais au XX^e siècle, il existe peu de retranchements imperméables, et ce serait un beau rêve d'autruches à poil de croire le Québec à l'abri de l'inondation américaine ou canadienne, et que les décisions politiques et économiques prises à Ottawa affectent la culture des Gaspésiens de la même façon que les décisions prises à Versailles affectaient la culture des Nascapis de l'Ungava ou des Sioux de la Saskatchewan.

Les hippies ont voulu eux aussi se donner une culture autonome, dans leurs communes ou à Woodstock; mais la plupart d'entre eux possèdent aujourd'hui leur compte en banque et plusieurs bonnes paires de pantoufle standard. Entre les solutions trouvées par les hippies, les Tsiganes et les Juifs, il me semble que celle des Juifs est la plus intéressante pour les Québécois; parce qu'elle exige plus d'intelligence et de courage. Et on peut souhaiter que la majorité des Québécois n'attende pas encore deux mille ans pour le comprendre, le vouloir et le faire. Il existe des moyens plus rapides pour nous de trouver le Messie et la Terre promise. OUI ou NON?

AVEZ-VOUS LU?

François-Albert Angers, BÂTISSEUR DE PAYS

Un universitaire de Toronto, John Grube, analyse la pensée de M. Angers et tente de définir l'évolution du nationalisme canadien-français. Cette étude fait comprendre l'évolution politique vécue au Québec et les orientations présentes de la nation franco-québécoise.

Éditions de l'Action nationale.
Mars 1981 — 260 pages — \$12.

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI.

ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET COMMANDE À

ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 337-7244

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE PROTÈGE.

Sa croissance reflète celle des caisses populaires et d'économie, celle des entreprises dont elle assure le personnel, celle des gens qui réalisent des projets et savent l'importance de la sécurité financière.

L'Assurance-vie Desjardins a diversifié ses services pour mieux répondre aux besoins de tous ses assurés. Elle protège l'épargnant ou l'emprunteur de la caisse, les membres de centaines de groupes et des milliers d'autres personnes qui ont recours aux services de ses assureurs-vie.

Elle met à la portée de toutes les bourses une protection financière qui répond aux besoins de chacun.

L'Assurance-vie Desjardins grandit avec tous ses assurés pour mieux les servir à un meilleur coût.



**Assurance-vie
Desjardins**



Le Canada de rêve se meurt

À la collectivité travailleuse du Québec de faire prévaloir son projet de société

par JEAN-BAPTISTE GIROUX

La duperie du «commencement de la fin»

À l'heure où la collectivité travailleuse du Québec propose un Québec socialiste indépendant et démocratique dans l'égalité des sexes¹, un complot de politiciens somnambules défait le Canada de rêve qu'une duperie séculaire avait fait perdurer. Oeuvre de cauchemar, cette suprême turpitude ébranlera le colosse aux pieds d'argile.

Le Canada de rêve se meurt, vive le peuple d'un Québec libre! Mais aussi, salut populations malheureusement subjuguées au CANADIAN WAY, à ce Canada HLQ (HORMIS LE QUÉBEC) qui naîtra peut-être de droit impérial anachronique!

Le drame vient de se produire en cette nuit fatidique du 4 au 5 novembre 1981. Sautée la table de *négociation-tromperie!* Sautée sous la violence de la fourberie! Retirée, en effet, la parole donnée et réalisées ces volte-face! D'abord de la part de quelques «Premiers», puis du «Prime Minister», enfin de l'entière conjuration nocturne contre nous. Rompu ainsi le pseudo-pacte entre les «deux nations fondatrices»! Mais aussi, terminé ce marché de dupes séculaires appelé abusivement

«Confédération», dont le Québec et notre nation ont été les victimes.

Il y a de quoi se réjouir pour le Québec qui se prend en main. Nous n'avons plus rien à perdre mais tout à gagner à condition que s'accroissent toujours les forces vives du peuple. Aussi, faut-il que nous demeurions à la hauteur. Notre défi national, la collectivité québécoise le relevait calmement, à son rythme. Mais des politiciens machiavéliques se sont employés depuis la campagne référendaire à multiplier les embûches provocatrices pour tenter de nous faire trébucher. Entre l'énervement à vide et l'étapisme endormeur, le Québec trouvera sa voie. Mais ne pourrions-nous pas précisément accélérer avec prudence?

Nouvelle dimension de la lutte syndicale

Nos mouvements syndicaux et populaires, autrefois quelque peu hésitants, bien à la québécoise, se sont ressaisis depuis quelques mois et ils n'ont plus le choix que de renouveler leur loyauté au peuple du Québec. Voués à une transformation en profondeur de notre société, ces organismes dûment accrédités et légitimés par de vastes secteurs de la collectivité, ne laisseront pas se perpétrer une entreprise de génocide. Ainsi, une profession comme celle des éducateurs à tous les niveaux ne laissera que bousiller, à la cachette, ses efforts par une clinique subversive d'apprentis-sorciers. Cette profession comme d'autres, s'est dotée d'organes de revendication et de politisation qui se nomment centrales syndicales. Celles-ci réagiront malgré les somnambules ou les rêveurs éveillés qui marchent au bord d'un gouffre.

Premières réactions officielles

Laberge, Rodrigue et Gaulin ont riposté vertement, se préparant à lancer leurs militants dans une action de conscientisation contre les politiques aberrantes des centralisateurs d'Ottawa (manifestation du 21 novembre). Gaulin, par exemple, affichait ainsi ses couleurs:

«La CEQ appuie la position du Québec qui juge totalement inacceptable que la formule d'*OPTING OUT* ne soit pas assortie d'une compensation fiscale³.

Dans cette première réaction officielle, il n'était pas possible de camper toutes les prises de position majeures des centrales syndicales que le coup de force pancanadien vise à contrecarrer. Ainsi, il était dommage que les organes d'information n'aient pu sortir de leurs filières documentaires la position ferme que la C.E.Q. avait prise relativement à l'article 23 du PROJET UNILATÉRAL.

«... double danger pour la Loi 101 elle-même (Charte du français), et pour les Droits fondamentaux du Québec»⁴.

Néanmoins, ces volontés collectives, qui constituent progressivement le projet de société québécois, n'en demeurent pas moins une réalité que la stupidité des dix conjurés dans leur «black out» sera impuissante à entamer. Bien au contraire, l'adversité, que nous ménagent nuitamment quelques comparses incohérents, ne servira qu'à mieux tremper la détermination de notre militantisme.

Dans les foulées de leurs chefs, les affiliés des centrales reflètent leurs bases militantes par l'intermédiaire de porte-parole officiels.

Ainsi, LA PRESSE⁵, faisant état de la duplicité des sombres hypocrites d'Ottawa sur la question linguistique, signalait:

«De son côté Guy Bourdages, porte-parole officiel de la CEQ, a soutenu que l'imposition des droits linguistiques des minorités au Québec par Ottawa s'assimilerait à une déclaration de guerre.

La CEQ (directement ou par ses syndicats affiliés) ne reculera devant aucun effort pour protéger la juridiction du Québec sur l'éducation. Chrétien peut dire ce qu'il veut mais il se heurtera à l'opposition directe de cette organisation, a-t-il dit.»

Pour mieux comprendre ces premières réactions officielles, il importe aux membres des classes ouvrières et populaires d'examiner le monstre accouché dans la noirceur de cette nuit des longs couteaux, du 4 au 5 novembre 1981.

L'accord des dix — ou — comment on file à l'anglaise dans un pacte

Les dix «Premiers»⁶, à l'insu et à l'exclusion du Premier ministre du Québec, avaient signé de nuit, à l'improviste, dans les dernières heures d'une négociation tronquée, une entente conclue entre eux où la nation québécoise, centre moteur de l'Amérique française, était condamnée in absentia à la solution Durham.

D'ailleurs, la veille, deux «Premiers» faisaient plier bagages à leurs délégations dans l'atmosphère de fin de foire où s'orchestraient l'improvisation et la confusion, préludes à une ultime machination animée par les hauts bureaucrates d'Ottawa (Pitfield — Kirby — Axworthy).

La session de clôture prévue pour le vendredi, 6 novembre 1981, après le petit-déjeuner, devait marquer la fin de la plus ridicule démarche constitutionnelle que la «Confédération» canadienne ait jamais menée, le plan P.K.A.

Comment décrire adéquatement cette pièce unique de filouterie politique poignardant dans le dos nombre de tenants du NON référendaire à la négociation de la souveraineté-association.

Après avoir berné en mai 1980 trop d'électeurs référendaires québécois, les politiciens qui nous avaient promis une confédération modèle ont monté avec sadisme ce jeu de massacre politique contre la bonne foi du Québec. D'une part, les centralisateurs d'Ottawa avaient brandi la menace d'une éventuelle sécession du Québec pour que l'Ouest manifeste plus de souplesse à l'égard de l'hégémonie économique de l'Ontario, base du pouvoir central. Puis les délégations de l'Ouest et des Maritimes se sont abritées derrière le Québec pour obtenir de l'Ontario par Ottawa toutes les concessions désirables. Quand fut atteint l'équilibre politique des trois blocs (Ouest, Ontario, Maritimes), l'Ontario évaluant son déclin n'avait plus qu'à exploiter le Québec en compensation, dans la complicité générale.

C'est ainsi qu'en une première phase, consécutive au référendum québécois, les centralisateurs d'Ottawa réalisè-

rent un premier cul-de-sac constitutionnel pour faciliter certains arrangements économiques au plan énergétique contre l'intérêt du Québec.

Puis, en une deuxième phase, les tenants d'un Canada unitaire, à qui Lougheed avait donné la frousse, imaginent le plan Pitfield-Kirby-Axworthy (le PLAN PKA) dit de rapatriement unilatéral de ce qui tient lieu de constitution canadienne. Émoi de l'Ouest et même des Maritimes. Ces provinces se montrent prêtes à lutter tant que le Québec pourra, c'est-à-dire jusqu'au coup de jarnac prémédité. En champion des exploités contre les exploités, le Québec, qui vient de se doter en avril 1981 d'un gouvernement du Parti québécois, anime donc un front commun de ces régions apparemment soucieuses d'autonomie économique. Laissant à lui-même un Nouveau Brunswick confut, la nouvelle coalition d'intérêts s'attaque à l'hégémonie économique de l'Ontario.

L'accord du 16 avril 1981

Le consensus inter-provincial et bi-national est la convention signée, appelée «ACCORD DU 16 AVRIL 1981». Ce qui est autonomie nationale pour le Québec est autonomie provinciale pour les partenaires en lutte contre les centralisateurs d'Ottawa.

Dans cet accord, le Québec ne met plus son nez dans les affaires du reste du Canada (prétendu droit de veto, pratiquement inexistant, qu'il serait stupide et hypocrite de réinvoquer, pourvu que celui-ci en fasse autant à l'endroit du Québec. Le jargon juridique contenant ce marché⁷ se trouve aux articles 1, 3 et 4, 8 et 9 de la formule d'amendement dite de Vancouver.

Article 1 — LORSQUE LE QUÉBEC (province en solo ou entre autres) EXPRIME SA DISSIDENCE À L'ÉGARD D'UNE MODIFICATION QUI CONFÈRE UNE COMPÉTENCE LÉGISLATIVE À OTTAWA («le Parlement»), LE GOUVERNEMENT DU CANADA DOIT ASSURER UNE COMPENSATION RAISONNABLE AU QUÉBEC («au gouvernement de cette province»)

Article 8 et 9 — RESPECTANT LE NÉO-COLONIALISME («sous réserve de l'article 9», c'est-à-dire de «la charge de Reine» et de tout le fourbi du droit impérial victorien des B.N.A. Acts...) L'ASSEMBLÉE NATIONALE («la législature de chaque province») À COMPÉTENCE EXCLUSIVE POUR MODIFIER SA CONSTITUTION («la constitution de la province»).

Or, l'accord des Dix de la nuit du 4 au 5 novembre dernier est la suprême provocation de ces pseudo-négociateurs. «Les Sept», subvertis par «les Trois autres», ont aussi poussé la félonie jusqu'à bousiller en marché de dupe l'accord que le Québec avait consenti en toute bonne foi à la défense de l'autonomie provinciale! On nous y reprendra à nous laisser coincer entre des félons et des accapareurs dans une croisade pour un pseudo-confédération.

Libre à ceux qui rêvent à de nouveaux attrape-nigauds de jouer aux Quisling mais les militants politiques, comme les syndiqués qui savent reconnaître une vraie négociation, comprendront vite que nous n'avons plus rien à attendre des compromissions avec l'adversaire. Fin donc de l'étapisme! Désormais, puisqu'on nous a montré la sortie de ce «paradis» pour le moins douteux, ne comptons plus que sur nos propres moyens selon l'expression consacrée par la FTQ.

Voilà la leçon que le Québec trouvait dans son assiette à Ottawa, au matin du 5 novembre 1981, à la fin d'une orgie de politicailleurs de cabarets de nuit⁸. Quelle avanie pour le Québec! Dieu veuille que cela ait provoqué des haut-le-cœur chez tous nos gens car, avec leur Canada HLQ, nos fédéralistes inconditionnels et leurs alliés objectifs inconscients gaveront bientôt le Québec de ce que le Premier ministre canadien offrait si libéralement aux gars de Lapalme.

Quand, à une table de négociation il y a apparence même de mauvaise foi d'une partie, finie la négociation, annulés les essais d'entente, retirés tous les compromis et à plus forte raison les compromissions. Finis pour nous les anachronismes de droit impérial qui nous tenaient lieu de constitution. Le Québec n'a jamais été la patrie de pareils principes féodaux d'exploitation de l'homme par l'homme. Pourquoi rapatrier le

B.N.A. Act et autres symboles archaïques, dont s'accréditent aujourd'hui les exploiters camouflés? Qu'ils restent dans la patrie d'Adam Smith ou dans celle des tenants de la main invisible qui étouffent les libertés démocratiques!

Des conditions préalables à toute entente

S'il n'est plus question du premier point de l'accord des Dix (le rapatriement de la «constitution»), cela ne doit pas signifier que nous serions irrespectueux d'une constitution démocratique dont pourraient éventuellement se doter les populations de ce nouveau Canada HLQ. C'est précisément ce qu'il nous faut attendre avant de considérer même une association dans le futur. Non avvenu désormais l'accord des Huit du 16 avril 1981!

Le minimum auquel, dans la conjoncture, nos hommes d'État doivent tenir pour faire disparaître les filous qui encombrant actuellement la scène politique canadienne, c'est:

1° «Restituer» (rejeter) une «constitution» illégitime, ces résidus de droit impérial;

2° Créer démocratiquement au Québec une constituante constitutionnelle de libération nationale;

3° Le cas échéant, si elle s'avère mutuellement bénéfique, passer une entente égalitaire entre le peuple du Québec et les populations de ce Canada nouveau, une entente à égalité de pays à pays dans le respect mutuel.

Nous n'en sommes donc pas à quelques points mineurs près du «rapatriement», comme des sophistes à gage ou autres tentent stupidement de nous en convaincre.

Rien ne va plus parce que la bande des Dix a manqué gravement à la parole donnée. Rien ne va plus parce que, eux et leurs pareils d'hier, n'ont pas cessé de nous déposséder. Le présent et le passé, augurant mal de l'avenir, nous, militants des classes ouvrières et populaires, devrions être doublement sur nos gardes en face d'autres «double-dealers» ou autres intrigants pernicieux que le Canada HLQ pourrait encore

convoquer insidieusement autour d'une table de négociation. Voilà le point de vue réaliste que nous devons rapidement faire partager par l'ensemble de la population québécoise!

Non à une négociation avec des partenaires qui filent à l'anglaise. Et notre non, lui, voudra dire non...

L'accord des Dix — ou — comment tailler le PARTENAIRE québécois

Le Québec n'a pas besoin de longues explications pour comprendre que la bande des Dix visent à le déposséder à la pièce avec la formule d'amendement décapitée. C'est le forcer à une double fiscalité amplifiée. Pas nouveau! Ça existe présentement dans le cas de la gendarmerie au Québec⁹. Nous voulions régler cette situation financière inique à l'égard du Québec.

Mais voici que le Canada HLQ s'arroge le pouvoir de multiplier pareilles iniquités financières. C'est pour ça que l'article 3 de la formule de Vancouver est supprimé. Le Canada HLQ n'aurait qu'à concevoir d'autres programmes pancanadiens au détriment de nos intérêts et pour lesquels il nous serait impérieux de maintenir nos propres programmes en parallèle. Où irait se nicher la péréquation avec ça? Là encore, le présent et le passé sont garants des trahisures économiques que l'avenir nous réserverait si nous allions faillir à la tâche de présenter clairement cette évidence à l'ensemble de la population, pour endiquer ce déluge de sophismes que le trio PKA déchainera bientôt¹⁰.

Si nous n'étions pas encore convaincus de l'infériorisation économique provoquée au Québec par le régime fédéral, une nouvelle preuve vient de nous en être fournie péremptoirement dans le troisième point de l'accord de la Bande:

«La *charte complète* des droits et libertés soumise au parlement sera inscrite dans la Constitution...»

Mais le PROJET *au complet* du trio PKA ferait partie de la prétendue constitution modèle de demain, *avec toutefois trois monstrueuses distorsions* imaginées dans la pire noirceur idéologique et qu'aucun esprit vraiment démocratique ne

saurait accepter. Qu'il suffise pour l'heure d'en évoquer un seul¹¹ après avoir jugé de l'ensemble.

Les centralisateurs d'Ottawa, feignant d'assurer la défense des droits et libertés, cherchent à garantir au fond le maintien d'un néo-colonialisme stérile et stérilisant qui ferait perdurer l'hégémonie économique périlante de l'Ontario, base politique indispensable du P.L.C.

Avec une charte complète des droits fondamentaux, un frein est appliqué à la suprématie des assemblées législatives. Ce sont les juges d'Ottawa qui, dans une large mesure, deviendraient les législateurs essentiels. Or le Québec, avec un système de droit différent, ne peut même pas compter sur un véritable dualisme à la Cour suprême.

Puisque le Québec possède déjà sa propre charte des droits fondamentaux de la personne *et des collectivités*, ce serait l'affaiblir que de la jumeler avec cette fourberie de mini-charte dotée de clauses dérogoires, un vrai ballon de football entre les deux ordres de gouvernement pendant des quinquennats à venir! Un vrai nid à vaines chicanes quoi! Ce serait s'illusionner grandement de s'imaginer que les droits fondamentaux des personnes et collectivités seraient mieux protégés au Québec par un tribunal de la «Tour penchée» (Duplessis dixit) que par un tribunal de la magistrature québécoise. Accepterions-nous que le néo-colonialisme s'exerce jusque dans notre système de droit?

La Charte des droits ne peut être un travail à la pièce. Il faut au contraire l'analyser dans les perspectives:

- de la réforme des institutions centrales (Sénat, Cour suprême) pour garantir l'évolution démocratique de nos droits;
- du partage des pouvoirs pour garantir notre libération économique;
- d'une formule d'amendement propre à assurer la souveraineté du peuple québécois sur notre évolution constitutionnelle.

Or, l'analyse globale nous fait ressortir qu'aucune garantie essentielle n'existe pour le Québec. Pas moins que les

précédents, le récent sommet constitutionnel s'avère non seulement un cul-de-sac mais un dangereux piège pour le Québec.

Le droit de noyer le Québec

L'organisation d'un génocide contre le Québec est plus apparente dans la proposition 6(2), citée ci-avant comme dans l'alinéa c) du point 3 de l'accord des dix. Pour tenter de doré la pilule au Québec, le complot nocturne comprenait la disposition insidieuse suivante:

Point 3 de l'accord des dix: «La Charte des droits... avec la modification suivante: a) En ce qui concerne la liberté de circulation et d'établissement, il y aura inclusion du droit d'une province à mettre en oeuvre des programmes d'action en faveur des personnes socialement et économiquement désavantagées tant que le taux d'emploi de cette province demeurera inférieur à la moyenne nationale.»

L'Ontario visait à nous exporter son chômage et à secondariser davantage notre économie. Les congénères de monsieur Davis lui ont consenti ce pouvoir. Nous détenions des championnats historiques de chômage. On nous en promet davantage. Et alors qu'Ottawa se désengage de plus en plus des responsabilités qu'il assumait jusqu'ici en matières de chômage, ce sera au Québec d'assumer la lutte à la pauvreté.

Cette responsabilité plus onéreuse pour le Québec, monsieur Lougheed et l'Ouest, monsieur Davis et l'Ontario, prospères, nous la présentent comme un droit. Quelle duplicité! Ils sont sans vergogne ces copains d'une nuit d'hôtel. Et nous leur laisserions disposer de l'avenir du Québec? Nous coucherions encore avec ces détresseurs? Jamais! ce serait un comble de masochisme ou de stupidité! Seul l'aveuglement partisan pourrait ainsi duper des Québécois.

Pareille provocation nous fait sans doute imaginer mieux qu'une explosion de rage qui n'effectuerait qu'un désamorçage. Une colère contenue et efficace vaudra mieux. Mais les Quisling du P.L.C. et les carriéristes devront bien se garder de verser l'huile sur le feu par leurs manèges ambigus, de plus en plus risqués. Serait-ce garantir la paix sociale que de nous pousser au désespoir? Que d'agiter encore la prétendue

menace indépendantiste? Que de nous berner quand le séparatisme de fait nous est proposé d'Ottawa en une nuit? Mais c'est à l'exclusion des avantages normaux que l'on pourrait en tirer de part et d'autre. Qu'aurions-nous donc à perdre?

Au contraire, nous des classes ouvrière et populaires avons tout à gagner à nous dissocier de partenaires qui filent à l'anglaise et qui ne songent qu'à s'enrichir en ruinant le Québec.

Signer dans de telles conditions, ce serait en définitive accepter notre infériorisation économique. Ce serait capituler. Les sondages n'ont pas révélé que le Québec veuille capituler. S'ils témoignent du désir de négociations franches, ces sondages n'autorisent pas la duplicité.

Quant à l'article 23 de la résolution fédérale (projet du trio) que les neuf sont convenus d'appliquer dans leurs provinces respectives, c'est une feinte qui ne peut plus duper la Fédération des Francophones hors Québec. Ce n'est qu'une astuce pour démolir notre Charte du français au Québec (Loi 101) par un chantage éhonté.

Ce qui importe c'est d'abolir au Québec les séquelles du bilinguisme officiel que nous impose l'article 133 du B.N.A. Act. Ce serait stupide de mordre à un autre appât empoisonné, soit une offre creuse de l'Ontario d'accepter le bilinguisme officiel en échange de notre acceptation de la clause Canada.

N'allons jamais nous laisser avoir dans un maquignonage aussi vicieux, nous prévient la CEQ¹². Assez, c'est assez!

L'accord des dix — ou — comment râfler les richesses québécoises

«... les soussignés (dix) se sont entendus sur le(s) point(s) suivant(s):

4) Les dispositions du projet actuellement à l'étude au parlement qui ont trait à la péréquation et aux inégalités régionales ainsi qu'aux ressources non renouvelables, *aux ressources forestières et à l'énergie électrique* seraient incluses.»

Voilà comment en quelques lignes les champions de la manigance libéraliste ont disposé de nos richesses nationales: ressources forestières, énergie électrique.

Ils ouvrent toute grande la porte à «L'UNION ÉCONOMIQUE» d'un pays unitaire¹³.

Le thème majeur parmi les cinq thèmes retenus pour débat au sommet de la mi-septembre 1980, à partir des palabres sur les 12 thèmes de l'été précédent, c'était le suivant: «L'union économique et la péréquation ou le pouvoir sur l'économie ainsi que la propriété et la gestion des ressources».

Tout ceci est si étroitement interrelié qu'on ne peut chanter victoire en péréquation s'il y a, ne disons pas le moindre recul mais même un maintien au statu quo ante des droits du Québec sur son économie.

Le Canada HLQ peut aplanir assez facilement ses difficultés interprovinciales quand ses provinces peuvent se liguer pour piller le Québec.

L'union économique excluant le Québec, qui se profile derrière le paravent de la péréquation, est un élément qui peut rendre tout à fait inefficace une pratique de péréquation, même basée sur les principes les plus sacrés. Peut-on encore nous leurrer avec des gains potentiels en péréquation? Comme on l'a fait en économie aéronautique avec le contrat du siècle (CF-18), privilégiant l'Ontario.

Craintes chimériques? Hélas non! Rappelons-nous que selon les libéraux fédéraux, en leur congrès de juillet 1980 à Winnipeg, on trouvait un intérêt, sinon de la cohérence, à taxer les exportations d'électricité du Québec mais non les exportations de gaz naturel de l'Alberta. S'est-il alors trouvé un membre du P.L.Q. pour s'en indigner?

Que le projet d'un marché économique centralisateur soit acceptable au Canada HLQ, c'est l'affaire de celui-ci. Nous ne connaissons pas les concessions mutuelles secrètes que les neuf se sont accordées dans notre dos et présumément contre nous, puisqu'ils ont évincé le Québec de la table de partage du

gâteau économique pancanadien. Pour les classes ouvrière et populaires au Québec, un tel marché serait un désastre car, comme en témoignait Claude Morin dans sa déclaration liminaire aux pourparlers de 1980:

«Le Québec veut:

— acquérir, lorsqu'ils lui manquent, les instruments économiques... lui permettant de s'affirmer et de se développer selon ses aspirations et ses besoins propres. (...) *Notre première préoccupation demeure le partage fédéral-provincial des pouvoirs.*»

Une analyse des tractations récentes nous laisse craindre que cette préoccupation se soit estompée.

L'actuel coup dur nous permet de mesurer nos reculs. Les étapistes doivent se demander si leurs retraites stratégiques ne se termineraient pas en débandades.

Ils ne pourront indéfiniment esquiver les réponses aux demandes d'explications ou s'étendre sur la malhonnêteté des partenaires économiques. Chercherions-nous une autre occasion de nous faire avoir? Alors, branchons-nous en février!

Actuellement l'Ontario mène la fédération mais l'Ouest voit son tour venir. Le Québec se mettrait les doigts entre l'écorce et l'arbre? Quelle allure il aurait de monnayer alternativement son appui politique à l'Ouest et à l'Ontario? Et que dire du scénario selon lequel l'Ouest et l'Ontario, entrant en compromis, s'accorderaient alternativement un contrôle du gouvernement central dans le dessein de fraterniser dans l'exploitation que nous venons de vivre en cette nuit fatidique du 4 au 5 novembre 1981!

Aussi, dans cette pénible réalité, le Québec se doit d'éviter d'accepter les structures qui invitent à des situations fausses qui peuvent faire la courte fortune d'un régime politique mais qui appauvriraient les deux nations.

Mènerions-nous un nouveau combat pour des provinces continuant à s'abriter derrière le Québec? Et pour le lâcher au tournant! Toutes les provinces viennent de se liguier contre le Québec avec la bénédiction d'Ottawa.

Les provinces tiennent à la propriété des ressources tandis qu'Ottawa vise un resserrement de l'intégration écono-

mique. Or, pour atteindre ses fins, Ottawa veut réviser le BNA Act aux articles 91 et 121. Il le pourrait désormais si le projet du «one Canada» passe:

- L'article 91 lui donnerait un contrôle sur les échanges et commerces interprovinciaux;
- L'article 121 garantirait la libre circulation des services et des capitaux en plus de celle existante sur les marchandises.

À première vue, l'on peut craindre un superficiel marchandage dans lequel Ottawa acquiescerait à la propriété provinciale des ressources en échange du droit fédéral de réaliser l'intégration économique canadienne en toute quiétude constitutionnelle. Dans un tel scénario, le Québec deviendrait vite solitaire dans une lutte contre une perte fondamentale de pouvoirs. Comme l'expérience du 5 novembre 1981 nous l'apprend.

Mais, même si le Québec était acculé à cette position de négociation, on découvrirait bientôt que *les plus puissantes provinces s'abriteraient derrière le Québec dans leur lutte d'hégémonie*. Pareil règlement non susceptible de solutionner une crise profonde n'aurait que peu de pertinence et s'avérerait un dangereux cul-de-sac générateur de frustrations et amplificateur de la crise.

Au plan économique, pour protéger nos richesses forestières autant qu'hydro-électriques, nous nous devons de réaliser notre indépendance sans plus tarder. Autrement, le Canada HLQ se fait proclamer, par pouvoir impérial interposé, héritier du Québec comme colonie intérieure. Pour camoufler cet acte ignoble devant la collectivité internationale, le trio Pitfield — Kirby — Axworthy orchestre un autre périple «NORD-SUD» de leur globe-trotter:

«Y'a toujours une maudite limite! faudra-t-il signifier activement à Ottawa dans les mois qui viennent» (Slogan de la manifestation du 21 novembre 1981 à Ottawa).

L'accord des dix — ou — comment inhumer les victimes

Le cinquième et dernier point des conjurés de nuit, c'est de brimer une fois de plus les peuples autochtones du Canada, symboles de toutes les victimes de la cupidité économique.

Les dix s'étaient entendus pour remettre à plus tard, selon l'article 36 du PROJET:

«Les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada.»

On sait ce que cela aura signifié. On prévoit aussi le peu d'espace et de droits qu'on voudra bien leur désigner. Pour l'instant ils ont à peine voix au chapitre et leurs droits historiques ne sont pas clairement définis.

La clause «nonobstant» peut jouer à volonté contre des articles du PROJET qui traitent des libertés fondamentales, des garanties juridiques et des droits à l'égalité, carence dont les femmes canadiennes seront les plus nombreuses victimes.

Les «Dix» traiteront-ils mieux demain les populations autochtones qui n'existent plus comme nations? Les Canadiens-Français et les Métis qui ont vécu le drame du Manitoba en savent quelque chose.

Il faut se méfier de ceux qui n'accordent des droits que posthumes, après génocide (Manitoba). C'est le genre d'hypocrisie que nous réserve le Canada HLQ si nous nous laissons folkloriser, exploiter ou minoriser.

C'est l'anthropologue Rémi Savard qui nous éclaire dans cette question des victimes de l'accord des Dix:

«(...) Le projet Trudeau ne vise à rien d'autre qu'à conduire à son terme le vieux *rêve des hommes d'affaires* du Bas et du Haut Canada: créer un vaste espace économique où circuleraient en anglais les personnes, les biens et les capitaux.»

Et l'anthropologue de faire état de la machination par Ottawa d'une sorte de «Terminating Act» en vue de faire disparaître les peuples autochtones du Canada¹⁶.

«La stratégie fédérale, d'ajouter monsieur Savard, a toujours consisté à opposer autochtones et francophones pour mieux parvenir à les rejeter tous hors des lieux où se prennent les décisions politiques majeures.

Entre les fronts communs de provinces, dont nous venons encore une fois de vérifier amèrement toute la fragilité, et la solitude un peu malade dans laquelle nous nous complaisons, concluait-il, le réalisme et la dignité nous convient à des pourparlers avec les seuls autres éléments du Canada qui nous ont toujours offert des relations de peuples à peuples et qui se trouvent eux aussi exclus du «Canadian club».

Conclusion: agissons

Les organes d'action et de réflexion des classes ouvrière et populaires visent la transformation en profondeur de la société québécoise.

Cette société, le manifeste récent du Mouvement socialiste québécois la décrit ainsi:

«... une société nouvelle dans laquelle les rapports d'exploitation, d'oppression et de domination seront remplacés par des rapports d'égalité, de liberté et de solidarité.

«(...) Il faut transformer radicalement l'État non seulement faire l'indépendance mais inventer des moyens de contrôle nouveaux des classes ouvrière et populaires sur le système parlementaire, l'administration et la justice. Il nous faut briser la division sexuelle du travail capitaliste et établir des rapports authentiquement égalitaires et solidaires entre les femmes et les hommes. Il nous faut procéder à une décentralisation majeure du pouvoir économique et politique, revaloriser les organisations autonomes du peuple, insuffler une véritable démocratie à la base.»

Les outils pour opérer cette transformation de la société québécoise se forgeront dans la lutte. Alors tant mieux si l'adversaire ouvre le combat!

Précisément la conjoncture née du référendum du 20 mai 1980 qui a permis au Canada HLQ l'initiative d'une offensive constitutionnelle d'envergure nécessite une action ferme, de toutes les forces vives du Québec pour l'instauration de rapports humains d'égalité, de liberté et de solidarité.

Dénoncer le complot des Dix, c'est quelque chose. Prôner une transformation sociale à l'inverse des rapports d'exploitation, d'oppression et de domination que les Dix cherchent à maintenir, c'est mieux. Agir efficacement à l'instauration de meilleurs rapports humains, c'est ce que la société québécoise requiert des classes ouvrière et populaires qui la composent.

Nos luttes constitutionnelles de survivance doivent enfin trouver leur aboutissement dans un effort suprême d'épanouissement national qui dissipera le cauchemar du complot des Dix.

Cet effort devra être tel que les cinq points par lesquels le Canada HLQ a pactisé contre le Québec deviendront désuets avant le printemps de 1982.

Alors, que faire?

1° Le peuple québécois souverain confère l'autorité étatique aux institutions démocratiques québécoises

Ainsi devient nul et non avvenu un instrument de droit impérialiste. Toute législation du Royaume-Uni cesse de s'appliquer au Québec à partir de la date de proclamation de son indépendance.

L'Assemblée nationale du Québec fixe les modalités initiales de l'exercice du pouvoir souverain du peuple qui a par la suite le contrôle entier sur la constitution¹⁷.

2° La formule d'amendement de la constitution québécoise

Elle sera celle déterminée par la constituante constitutionnelle avec légitimation ultérieure par l'électorat québécois.

Ainsi notre constitution ne pourra valablement être l'objet d'une modification qui soit apporté «par une proclamation émise par le Gouverneur général portant le grand sceau du Canada lorsqu'il est autorisé à le faire par...»

En d'autres termes, notre devenir national ne sera plus à la merci des législations passées par une majorité du Canada HLQ.

3° La Charte des droits et libertés

La charte complète des droits et libertés que l'Assemblée nationale aura votée sera inscrite dans la Constitution québécoise.

Elle comprendra en particulier une charte des travailleuses et travailleurs et de l'emploi. Cette charte aura été l'objet d'une proclamation gouvernementale légitimée ensuite par l'électorat.

Elle ne comprendra pas de clause «nonobstant» relativement aux articles qui traitent des libertés fondamentales, des garanties juridiques et des droits à l'égalité. Mais l'évolution nécessaire se fera démocratiquement sous l'influence d'une Ligue des droits de la personne pourvue de moyens suffisants.

Elle comprendra la Charte du français dans son intégralité avec modification pour abolir le bilinguisme institutionnel du B.N.A. Act (art. 133).

En d'autres termes toutes les minorités au Québec seront traitées avec équité quant à leurs droits linguistiques.

4° Les pleins pouvoirs économiques

Les accords fiscaux et économiques sous le signe de ce qu'on appelle la péréquation, ce n'est pas un processus de négociation c'est du conditionnement néo-colonialiste.

Ce qu'on appelle la péréquation n'est qu'un leurre publicitaire pour occulter des disparités régionales grandissantes et camoufler des entreprises d'accaparement des ressources naturelles. Ce que les brasseurs d'affaires convoitent, ce sont nos réserves énergétiques et notre héritage forestier ou minéralier.

Loin de céder au Québec quoi que ce soit d'essentiel à son économie, l'accord nocturne d'unitarisme centralisateur débride le capitalisme le plus forcené en élargissant la notion de libre circulation économique. Désormais, les pratiques de libre circulation des biens entre monopoles s'étendront davantage en d'autres domaines soit aux services, à la main-d'oeuvre, aux capitaux et aux entreprises.

Pour l'immédiat, dans son impasse budgétaire actuelle, Ottawa va continuer à racler tous nos fonds de tiroir. Il vient à peine d'effectuer un prélèvement sur les «pétro-dollars» qu'il est pris d'une fringale insatiable pour nos «hydro-dollars».

On sait désormais ce qu'est le «One Canada, one nation» que le fédéralisme usurpateur nous promettait dans une «lettre ouverte aux Québécois» préalablement aux pourparlers de juillet 1980. On y conviait le Québec à une «*aventure de partage économique et culturel*».

Cette aventure, non merci! Le Québec «partenaire majeur» à dépecer, jamais! Souvenons-nous de son «fédéralisme» rassurant d'avant référendum.

«... reconnaître plus explicitement encore l'existence des deux principales communautés linguistiques et culturelles du pays.»

On sait ce que ça donne: des mirages culturels dans le désert économique! Désert qu'on voudrait provoquer par le pillage d'un Québec devenu florissant par ses propres moyens. Laisserions-nous freiner pour longtemps le dynamisme de notre évolution? Évolution comme peuple et comme «nation au sens où le Canada est une nation». Ce Canada unilatéral né dans l'obscurité d'une nuit de novembre 1981 est-il unique, double ou quadruple? Nous l'ignorons mais ce que nous savons c'est qu'il est uni contre nous dans les moments où le sort du Québec est en jeu...

5° Le coeur ouvert aux autochtones

C'est à la main tendue des peuples autochtones d'Amérique que nos ancêtres européens ont dû d'y bâtir des empires. Leur main se tend une fois de plus à la défense de nos droits et des leurs.

Exclus eux aussi des pourparlers secrets et troubles de la nuit fatidique, sinon funeste, où pactisaient les comploteurs du néo-colonialisme capitaliste, les Autochtones comme les femmes canadiennes autant que les québécoises comptent parmi les grandes victimes de l'intransigeance d'une clique de fourbes. Pour combattre cette engeance sur son propre terrain, notre attitude à l'endroit des autochtones doit devenir

plus compréhensive. Notre coeur doit s'ouvrir à eux comme à des alliés naturels. Oublions les quelques conflits qui ont pu marquer notre histoire commune. D'ailleurs, n'avons-nous rien à nous reprocher? L'accession de notre peuple à l'indépendance doit se faire dans le respect des autres peuples et même des populations que des politiciens machiavéliques cherchent à ameuter contre nous.

Voilà cinq points qui s'opposent à autant de tentatives de nos oppresseurs. Mais en dernière analyse, notre faiblesse relative ne sera efficacement surmontée que le jour où nous aurons détruit la légitimité politique à Ottawa dont nous laissons par défaut le PLC s'affubler à notre détriment.

Ils ont compris cela les organisateurs de la subversion qui cherchent à nous gagner de vitesse avec leur PROJET. Ils voient venir la minute de vérité où le Parti libéral du Canada croulera au Québec sous le poids de sa propre turpitude.

Pour y parvenir vraiment, il faudra non seulement la puissante machine électorale du Parti québécois mais encore et surtout l'intervention ordonnée des forces vives des classes ouvrière et populaires du Québec.

Cela vaudra beaucoup mieux qu'un vain duel des deux vedettes politiques québécoises. Ce vedettariat, projetant une image grossie de notre division sur la question nationale, sème le doute sur la réalité de notre vouloir vivre collectif.

L'indépendance nationale et la souveraineté étatique se réaliseraient par les classes ouvrière et populaires sans plus attendre les hésitants, victimes d'un siècle d'asservissement. Cette démarche démocratique s'opèrera bien sûr en coordination avec le gouvernement de la nation soucieux de démontrer à la communauté internationale qu'aucun effort décent et même indécent n'a été négligé pour tenter d'infléchir un néo-colonialisme buté qui vient de nous signifier qu'il faut se soumettre ou se démettre.

Quant à nous, nous avons à nous commettre et vigoureusement, quel que soit le nombre et la célébrité des hésitants. Ceux-ci suivront ou, à l'inverse, pourront encore s'assimiler, s'ils peuvent encore prêter foi aux fourbes d'Ottawa.

Nous avons tout à gagner à bâtir enfin pour de bon le pays du Québec.

1. Le Comité des cent présentait il y a quinze jours son manifeste initial aux organes d'information. Pour l'heure, ce comité semble regrouper surtout des militants sociaux ou syndicaux soucieux d'éducation et d'action politique.
2. Canada HLQ pour Canada *HORMIS LE QUÉBEC*. Dans le présent texte, ce sigle HLQ veut précisément évoquer ces actuels comploteurs nocturnes comme leurs pareils d'il y a onze ans qui manipulaient alors leurs marionnettes du FLQ.
3. Cf.: LE DEVOIR du 6 novembre 1981. Dans LE DEVOIR du lendemain, la CSN priait le gouvernement du Québec de démocratiser le débat constitutionnel en rendant public ce qui s'est déroulé derrière des portes closes. Intervenant à la télévision le 10 novembre, Louis Laberge s'opposait avec virulence à la proposition constitutionnelle de mobilité pan-canadienne de la main-d'oeuvre.
4. À cet égard, il y aurait intérêt à relire l'ACTION NATIONALE d'octobre 1981 qui en traitait sous le titre: LA CEQ CONTRE «L'ENCHASSEMENT» DES DROITS LINGUISTIQUES.
5. Édition du 7 novembre 1981 en page B1 sous la manchette «Droits linguistiques — Le Québec ne sera pas exempté». Citation de Jean Chrétien ultérieurement démentie par un porte-parole du bureau du chef du gouvernement central.
6. Premiers ministres des «junior governments» et du gouvernement central dans le vocabulaire «canadien».
7. Marché bilatéral, «Québec avec les Sept». Quant à l'éventuel marché trilatéral «Ottawa-Québec-les Neuf», on en retrouve le jargon juridique pour l'essentiel aux articles 7 (compétence exclusive d'Ottawa) et 10 (Sénat et Cour suprême). À noter qu'Ottawa non seulement n'a pas signé l'accord du 16 avril 1981 mais qu'il s'y oppose toujours.
8. «A no vote will enable Québec to take its place at the negotiating table» disait dans son bilinguisme la propagande référendaire des fédéralistes. Notre place, c'était celle où ils nous présenteraient leurs nocturnes potions maléfiques.
9. Nos taxes québécoises payent à 100% notre sûreté du Québec. Nos taxes fédérales de québécois payent en outre pour la GRC dans son rôle de police provinciale dans le Canada HLQ.
10. C'est d'ailleurs déjà amorcé avec cette «ouverture» insidieuse et démagogique: «il y a une «alliance» (c'était une mésalliance) en train de se développer autour de la possibilité que nous essaierions pendant deux ans d'améliorer la charte.» Une alliance entre le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien avant un éventuel référendum pan-canadien. Ce projet «démocratique» a fait rigoler son promoteur avec une incécence satanique et aurait éfarouché les Neuf à les en croire. Mauvaise comédie!
11. Le droit de génocide contre le peuple québécois (PROJET PKA: art. 6. (2): «*Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit: a) de se déplacer dans tout le Québec («tout le pays») et d'établir leur résidence dans le Québec («toute province»); b) de gagner leur vie dans le Québec («toute province»).*

12. Voir note (4) ci-avant.
13. Réf.: texte inédit de l'auteur «consolidation économique centralisatrice à la Trudeau», étude sur les 12 thèmes de la conférence constitutionnelle de septembre 1980.
14. Il y a bien l'article 33 du PROJET TRUDEAU dont le champ d'application se limiterait aux territoires non érigés en provinces et situés au nord du 60^{ème} parallèle. Cet article 33 est supprimé du projet.
15. Dans LE DEVOIR du 13 novembre 1981 sous le titre: l'isolement du Québec: mythe ou réalité.
16. Si nous nous préoccupons de restaurer les droits aborigènes des Amérindiens, déclarait monsieur Trudeau en 1969, et bien qu'arrivera-t-il des Français vaincus sur les plaines d'Abraham? Ne devrions-nous pas restaurer leurs droits également?
17. Quant au processus entier de l'accession à la souveraineté, d'excellents juristes ont étudié une profusion de scénarios.

ANDRÉ-J. BÉLANGER
PHILIPPE GARCEAU
HÉLAINE BISSONNETTE
 avocats

5835 boul. Léger
 Montréal-Nord H1G 6E1
 323-9000

GUY BERTRAND, avocat
BERTRAND, OTIS, GRENIER

42 rue Ste-Anne
 Bureau 200
 Québec G1R 3X3
 692-3951

BRISSON, GUÉRIN
& ASSOCIÉS
 comptables agréés

5835 boul. Léger
 Bureau 200
 Montréal-Nord H1G 6E1
 323-8602

DESFORGES, GERMAIN
& ASSOCIÉS
 Comptables agréés

210 boul. Crémazie Ouest
 Bureau 2
 Montréal H2P 2S4
 388-5738

JACQUES POITRAS
YVES POITRAS

Poitras, Larue, Rondeau Inc.
 courtiers en assurances
 7190, boul. St-Michel
 Bureau 101
 Montréal H2A 2A5
 376-1280

PAUL CARRIER/ASSOCIÉS
 ingénieurs-conseils

1594, de Salaberry
 Montréal H3M 1K1
 336-0911

BERNARD FAUTEUX
 notaire

5835 boul. Léger
 Bureau 304
 Montréal-Nord H1G 6E1
 326-3263

LES TRADUCTIONS JANUS

Jeannine Bélanger, m.a., l.th., ph.d.

3185, rue Fendall
 Montréal H3T 1N3
 738-3125

Je me souviens

par JEAN-D. ROBILLARD

La devise du Québec en prend pour son rhume avec le flot d'informations qui déferlent tous les jours dans les journaux, à la radio, à la télévision. Les nouvelles se succèdent à un rythme fou; les plus récentes bousculent les précédentes; puis les bulletins spéciaux ou les manchettes détrônent à leur tour ce qui retenait notre attention il y a un instant.

Mais il faut faire une halte; nous voici à la croisée des chemins. Gens de mon pays, voulez-vous continuer à vivre comme Canadiens ou aspirez-vous à la souveraineté?

Avant de décider définitivement, je vous invite à m'accompagner dans un petit voyage dans le temps. L'introduction visionnera à vol d'oiseau, certains événements de l'histoire du Québec depuis la conquête. Puis, dans une série d'articles, nous constaterons ensemble le comportement du Fédéral face au Québec depuis plus de vingt ans. La culture, thème traité dans la première partie, sera suivie de l'économie; les deux grands volets de la vie québécoise.

Peut-on oublier le passé?

On nous invite à oublier le passé et à jeter un regard plein d'espoir sur un avenir meilleur; mais «Je me souviens». Les faits enregistrés depuis une vingtaine d'années démontrent le véritable esprit des gouvernants «Canadiens». On les a vus agir à leur naturel; ils ne prévoient pas la tournure des événements. Ils ne peuvent plus rien changer de leurs textes, de leurs affirmations, de leurs gestes; tout cela appartient à

l'histoire. Il est trop tard pour nous promettre que l'on va changer les choses. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant?

Il y a bien la troisième voie cautionnée par Jean-Luc Pépin; mais cela a eu l'heur d'irriter P.-E. Trudeau; ce qui en dit long sur la mesure des réformes qu'Ottawa serait disposé à envisager. Il y a eu le «Non» qui voulait dire un «Oui» lors du référendum et la promesse d'un Canada renouvelé à l'avantage du Québec. On se souvient du slogan publicitaire tiré par les avions dans le ciel bleu québécois: «On vous aime». Après ce qui s'est passé, on se demande comment nous aurions été traités si on nous avait détestés! On a constaté lors de la tractation nocturne du 5 novembre 1981, la vile tromperie des provinces anglophones canadiennes. On a expérimenté une fois de plus, la mauvaise foi du gouvernement central supporté par le silence approbateur de la presque unanimité de nos députés fédéraux québécois.

Pourquoi tient-on tellement à garder le Québec dans le Canada? Pour nos beaux yeux? Pourquoi continuer à faire partie d'une équipe où l'on vote à 10 contre 1? Comment se fait-il qu'avec toute la logique d'une véritable confédération, le Québec ne peut jouir de tous les attributs de la souveraineté indispensables à l'affirmation culturelle de son peuple? Comment expliquer que des intérêts économiques exploitent les Québécois à un point tel que leur niveau de vie se situe au dix-huitième rang des pays du monde? Pourquoi a-t-on utilisé la peur auprès des Québécois; la peur de l'inconnu, la peur de l'armée, la peur de la violence, la peur qu'on enlève «les gérants de Caisse Populaire», la peur d'avoir peur et surtout la peur de perdre le confort, la richesse, le travail? Pendant ce temps, on oubliait les injustices, le chômage, la misère subtilement créés et entretenus par ceux qui désirent tellement nous garder à leur service; ce qui surprend c'est qu'après ces dizaines d'années d'exploitation, de mépris, quelques concitoyens craignent encore de s'en sortir.

Ce n'est pas P.-E. Trudeau, ni Joe Clark, ni Ed. Broadbent ni personne qui peuvent nous affirmer ce que sera l'avenir; mais ce dont nous sommes certains, c'est du passé. Et le passé, dit-on, est garant de l'avenir; ce n'est guère rassurant

pour le Québec s'il ne change d'aiguillage. Or quel est-il ce passé? Le voici.

Quelques jalons de l'histoire du Québec

«Je me souviens» de la conquête, 1763; des Patriotes, 1837-1838; du 15 novembre 1976.

«Je me souviens» des batailles qu'il a fallu livrer pour éviter l'assimilation.

«Je me souviens» de la pauvreté, de la misère que notre peuple a dû subir à cause des violences économiques sélectives de la part du grand frère à Ottawa.

«Je me souviens» des violences physiques, lors de la crise d'octobre, des violences linguistiques occasionnées par les batailles des gens de l'air et par celles des communications.

«Je me souviens» des joyeuses aventures de la G.R.C.

«Je me souviens» du coup de théâtre de la Brink's, de la maison d'affaire Lafferty.

«Je me souviens» lors des élections de 1970, des listes électorales tripotées, des votes illégaux, des calomnies à jet continu pour faire peur au monde, dans le Suburban.

«Je me souviens» de la confusion volontairement diffusée dans les média entre l'action démocratique d'une part et la subversion, le terrorisme, d'autre part.

«Je me souviens» de l'insurrection appréhendée démesurément grossie par les autorités fédérales et provinciales qui étaient les seules à posséder tous les renseignements.

«Je me souviens» des messages qui provenaient supposément du F.J.Q., messages incitateurs de violences, de haine, dans une période où il aurait fallu calmer l'excitation plutôt que de la mener jusqu'à l'hystérie.

«Je me souviens» de... Bon, commençons par le commencement. Nous nous limiterons en très grande partie au territoire québécois et nous débuterons aux environs de la Conquête.

1758

La dispersion des Acadiens est terminée. Plusieurs de ces malheureux exilés commencent à atteindre le Québec après avoir parcouru, dans la misère la plus grande, des milles et des milles à travers les bois. Le 26 février, on écrit: «Le peuple périt de misère; les Acadiens réfugiés ne mangent depuis quatre mois que du cheval et de la morue sans pain. Il en est déjà mort plus de trois cents.»

1763

C'est la Conquête. Après s'être battus, Français et Anglais négocient. Les premiers acceptent l'autorité britannique et exigent en retour des conditions qui protégeront la croissance de leur collectivité; les seconds approuvent cette entente avec le désir à peine voilé que tôt ou tard, les «Canadiens» s'assimileront aux vainqueurs. Dans les faits, ce fut tout autre chose, comme nous le verrons par la suite. Gouvernement militaire, serment du test, tout cela contribue à pousser nos ancêtres hors des sphères du pouvoir et de l'administration.

1774

L'Acte de Québec. Par cet Acte, l'Angleterre reconnaît le droit français et l'usage de la langue française; ce qui n'empêchera pas cependant, dans les faits, le Gouverneur conquérant, d'exiger qu'on ne lui parle toujours qu'en anglais. L'exemple venant de haut, on peut deviner sans peine qu'il est suivi par la très grande majorité; autrement dit, on ne comptait plus les transgressions à ce règlement tant elles étaient monnaie courante.

1791

Pendant les trente premières années de domination, les «Canadiens» n'avaient d'autre choix que celui de se soumettre devant le vainqueur. L'injustice commence à s'installer au Québec; même si dans la législature du Bas-Canada les représentants des électeurs canadiens-français forment la majorité, au Conseil législatif et au Conseil exécutif, les porte-parole officiels des francophones sont toujours minori-

taires. Or c'est là que se prépare le budget! C'est peut-être pour cela que Lionel Groulx appelait ce premier parlement québécois, une fiction.

1793

L'impérialisme anglais et les exactions des aventuriers que Londres déverse en masse sur les rives du Saint-Laurent font vite comprendre à nos ancêtres qu'il ne sont plus les maîtres de leurs destinées. C'en est trop. Ils perdent patience en résistant armes à la main. Peine perdue. À partir de ce moment apparaît la mentalité caractéristique du colonisateur et celle du colonisé. Celui-là se considère supérieur, plus entreprenant, plus digne d'assumer le leadership politique et économique du pays. D'autre part, le colonisé ne va plus à l'école, il s'occupe d'agriculture; il essaie de sauver sa langue et sa culture; il commence à se sentir inférieur. Ces réactions, on les a retrouvées à travers l'histoire un peu partout dans le monde. Nous n'y avons pas échappé.

1826

La conduite arbitraire de Dalhousie atteint l'apogée de sa violence. Le Parlement est dissout après un insolent discours du Gouverneur.

1834

Depuis plus de 70 ans, les représentations législative et exécutive sont toujours disproportionnées: les Francophones encore injustement minoritaires. On essaie de mettre fin à cette situation par le refus de se joindre aux révolutionnaires américains en échange de l'obtention d'un gouvernement responsable aux Canadiens-Français. Rien à faire, le marchandage est refusé.

Alors le Parti Patriote vote 92 résolutions qui n'avaient pour but que d'assurer la survivance des Francophones. Londres répond: non.

Suite à cet échec, Louis-Joseph Papineau suggère de passer à l'action non violente en boycottant les banques contrôlées par les marchands anglais.

«Le moyen le plus efficace et le plus immédiat qu'aient les Canadiens de se protéger contre les fureurs de leurs ennemis, est de les attaquer dans leur plus chère affection, celle du gain; dans leur plus fort retranchement, les Banques.»

(L.-J. Papineau, 1834).

Là encore, c'est un échec.

1836

6 novembre: Les Britanniques du Doric Club de Montréal attaquent sauvagement un groupe de jeunes patriotes, «Les Fils de la Liberté» qui sortaient d'une réunion, rue Saint-Jacques; puis ils saccagent l'imprimerie du «Vindicator», journal favorable aux Patriotes.

Décus, incapables de corriger la situation, nos ancêtres ne crurent plus au fair-play britannique ni à la supposée bonne foi des conquérants qui avaient utilisé tous les moyens pour pousser les Canadiens-Français au geste de désespoir de la rébellion de 1837.

1837

7 mai: Déclaration des Patriotes à Saint-Ours:

«Cependant, comme notre argent public dont ose disposer sans aucun contrôle le gouvernement métropolitain, va devenir entre ses mains un nouveau moyen de pression contre nous, nous regardons comme notre devoir, comme de notre honneur de résister par tous les moyens actuellement en notre possession à un pouvoir tyrannique.»

1837

14 décembre: L'appel aux armes reste pratiquement sans réponse. À part la victoire de Saint-Denis, c'est l'écrasement de nos quelques poignées de paysans armés plus souvent de fourches et de bâtons que de fusils. Le docteur Chénier et la plupart des 200 Patriotes retranchés dans l'église, le couvent et le presbytère de Saint-Eustache trouvent la mort; 1 200 Britanniques avaient donné l'assaut sous les ordres de Colborne.

1838

Le Vieux Brûlot passe à l'action et nous montre à sa façon à lui comment éduquer un peuple politiquement! La population eut à subir une répression atroce de la part de l'armée anglaise. 12 patriotes furent pendus. 2 076 emprisonnés. 80 déportés en Nouvelle-Angleterre, en Louisiane, aux Bermudes, en Australie et en Angleterre. Des dizaines de morts et de blessés à Lacolle, à Saint-Denis, à Saint-Eustache, à Napierville. Et le feu, le feu partout, aux maisons, aux granges, de Laprairie à Saint-Hermas en passant par Saint-Charles sur le Richelieu. L'autorité politique passe alors définitivement aux mains des Anglophones. C'est à partir de ce moment que les «Canadiens» que nous étions apprirent à devenir des Canadiens-Français.

1839

Suite aux troubles de 1837, Lord Durham rédige son rapport qu'il expédie à Londres:

«Cela ne doit pas nous surprendre que dans de telles circonstances, ils (les Canadiens-Français) demeurèrent sous les mêmes institutions le même peuple ignorant, inactif et stationnaire.»

1840

L'année de l'humiliation. Nos ancêtres, jusqu'à cette date, n'avaient pas douté un seul instant du risque de leur survie comme peuple francophone en terre d'Amérique. La défaite de 1760 n'était qu'un accident de parcours. Nul n'était inquiet pour la défense de sa langue, de sa religion, de ses droits. Mais la cuisante déroute des Patriotes ouvre les yeux à plusieurs d'entre eux. Pour la première fois se profile le danger de l'assimilation puisqu'on abolissait alors le droit des Canadiens-Français à un gouvernement distinct.

1841

L'Acte d'Union réduit les Canadiens-Français à une minorité impuissante. Lord Gosford lui-même (déclare que cette mesure est «des plus injustes et des plus tyranniques.» Dans la même envolée, il continue: «Vous donnez à 300 000 ou

400 000 âmes la même représentation qu'au Bas-Canada qui a une population d'au moins 700 000 âmes! De plus, vous imposez à l'Union la dette du Haut-Canada qui dit-on, excède un million de louis, à une province qui n'a presque aucune dette. Peut-il y avoir rien de plus arbitraire, de plus déraisonnable?»

D'ailleurs les représentants de l'Opposition officielle à la Chambre des Lords de Londres soulignent cette «écoeurante-rie»: O'Connell et W. S. O'Brien affirment que cet Acte sanctionne l'inégalité de la représentation du Bas-Canada.

Lord Ellenborough qualifie l'Acte d'Union de «mesure la plus frauduleuse et la plus injuste qui eut jamais été présentée au Parlement. Si l'on veut priver les Canadiens-Français d'un Parlement représentatif, il vaudrait mieux le faire d'une manière ouverte et franche, que de chercher à établir un système permanent de gouvernement sur une base que le monde entier s'accorde à qualifier de fraude électorale.»

Très prudent, nos chefs politiques: Lafontaine, Morin et Cartier deviennent fort dociles.

1845

Étienne-Pascal Taché, député de L'Islet, prouve par des faits et des chiffres que le «Bas-Canada a été sacrifié depuis l'Union aux intérêts du Haut-Canada et qu'il n'a pas reçu sa part des deniers publics; que les districts de Gaspé et de Québec ont été privés de toute amélioration.» (Information Nationale, 23 septembre 1978).

1849

Un groupe de mutins anglais de Montréal incendie le parlement de l'Union en guise de protestation contre une loi qui dédommageait les victimes de la politique de terre brûlée pratiquée par le général Colborne. Le Parlement fédéral déménage alors ses pénates à Kingston puis à Ottawa.

1864

7 novembre: Antoine-Aimé Dorion publie un manifeste. Il y dénonce ce semblant de fédéralisme «qui n'accorde aux

provinces aucun pouvoir réel puisque le gouvernement central peut désavouer leurs lois.»

Plus loin, monsieur Dorion continue: «Certains magnats ont un chemin de fer à vendre de l'Atlantique au Pacifique. C'est leur idée et non celle du peuple! Bien sûr, le Canada-Ouest appuie totalement la Confédération puisqu'elle assure le développement de l'Ontario au détriment du Québec. Macdonald et Cartier le savent. C'est pour cela qu'ils refusent systématiquement qu'il y ait un référendum sur la question.»

1867

La Confédération ou l'art de placer les Francophones dans un état de minorité définitive. Les «Canadiens» s'approprient sans aucune contestation possible l'administration politique et économique du Canada. Au Québec, la minorité anglophone impose sa langue à la majorité et s'assure le contrôle d'un certain nombre de comtés protégés. La puissance économique des Anglo-québécois est appuyée inconditionnellement par Ottawa; ainsi cette caste dominante du Québec devait donner naissance au monde des affaires de la rue Saint-Jacques et aux influences plus ou moins occultes perçues à toutes les élections supposément démocratiques de notre province. Enfin, ce gouvernement central anglophone a laissé les provinces anglaises brimer les Francophones hors Québec, abolir leurs écoles et les assimiler.

1870

Les résultats des politiques budgétaires absolument néfastes pour les Francophones, ne se font pas attendre: 500 000 des nôtres émigrent aux États-Unis.

1885

Exécution de Louis Riel. Pendant ce temps, au Québec, le jeu de l'immigration fait son apparition; les Québécois ont rapidement compris les buts de cette politique d'immigration massive adoptée par Ottawa; mais ils ne peuvent rien faire pour la modifier.

1886

Honoré Mercier lutte avec acharnement pour la défense de nos droits.

1890

Le lieutenant-gouverneur du Québec, monsieur Louis Jetté, explique au Comte de Paris de passage à Québec, la devise de notre province «Je me souviens»: «... notre peuple a prouvé au monde entier qu'un siècle de vicissitudes et de luttes parfois sanglantes, n'ont pu ni l'entamer, ni l'amoindrir, ni même ralentir son merveilleux développement.» Tiens, en 1890, on parlait déjà «d'un siècle de vicissitudes et de luttes!»

1896

Le Québec mène la bataille pour exiger le rétablissement des droits des Franco-Albertains. Le gouvernement de cette province vient d'abolir ses écoles françaises malgré les Francophones qui y constituent encore le tiers de la population. C'est un échec. Ottawa cède devant la majorité anglaise.

1905

Même scénario avec la Saskatchewan.

1911

C'est au tour de l'Ontario. Le manège se répète.

1917

La loi de la conscription lors de la Première Grande Guerre démontre que la population québécoise n'a pas un mot à dire ni le droit de se poser des questions quand Ottawa parle. Il y a émeute à Québec; des hommes sont tués, d'autres blessés.

1920

Depuis cette décennie jusqu'à nos jours, les Québécois réclament en vain le respect de la constitution canadienne. Chaque année, Ottawa s'ingénie à étendre sa compétence sachant bien que la centralisation des pouvoirs lui permet de

mieux diriger la démocratie québécoise. Tantôt, Ottawa empiète dans le domaine du revenu; tantôt, il prétexte le mieux-être de tous les Canadiens pour augmenter ses pouvoirs dans les champs du social, de la culture et de l'éducation même si la constitution délègue clairement ces domaines aux paliers provinciaux. Chaque fois que les Québécois ont tenté de secouer le joug, ils ont été vite rappelés à l'ordre.

1942

90% des Francophones du Québec refusent de relever le gouvernement King des promesses qu'il leur avait faites. Tous les partis politiques s'étaient engagés solennellement envers nous, Québécois. Il s'agissait de la conscription de la population lors de la Deuxième Grande Guerre. Leur vote massif est ignoré: pourquoi? parce que 80% des Anglophones du Canada votent en faveur.

1944

Maurice Duplessis s'engage dans la lutte pour la préservation de notre autonomie.

1950

Le groupe du Père Georges-Henri Lévesque et ceux que polarise Pierre Trudeau dans Cité Libre, amorcent la conscientisation des Québécois.

1956

L'enquête Tremblay (1953-56) amène les citoyens à s'interroger sur le fédéralisme, la fiscalité et l'avenir des Franco-Québécois.

1960

Le combat semble s'amorcer pour de bon. L'équipe du tonnerre de Jean Lesage devait donner naissance, par certains de ses éléments et le rassemblement d'autres mouvements déjà existants, au Parti Québécois. C'est à partir de ce moment que le terme «Canadien-Français» est remplacé petit à petit par celui de «Québécois».

1967

Daniel Johnson continue la lignée des défenseurs de nos droits avec son «Égalité ou Indépendance».

1970

24% des Québécois veulent se donner un gouvernement qui les sortira une fois pour toute de cette ornière; mais, grâce à la G R C, on ne tarde pas subtilement à les confondre avec les terroristes d'octobre.

1976

15 novembre: Le peuple a parlé.

1977

22 novembre: L'écrivain montréalais Mordecai Richler admet enfin que les Québécois francophones ont été victimes de certains torts et il blâme certains Anglophones du Québec d'avoir attiré la loi 101 «en refusant furieusement d'apprendre le français.»

Et l'histoire se continue...

Dans un prochain article, nous présenterons la première partie de cette série, première partie qui traitera de la culture québécoise; nous soulignerons plus spécifiquement dans un premier temps la politique d'assimilation du gouvernement d'Ottawa.

Réflexions sur l'an 1981

par JEAN GENEST

1- 1981 fut une année fertile en événements et en changements. Le changement le plus important concerne M. Rosaire Morin qui, depuis septembre, est devenu directeur de la revue. Jean Genest, après 23 ans à la revue, en reste l'administrateur.

2- Le budget total de la revue est passé de \$53,000 en 1980 à près de \$63 000 en 1981. Le prix de l'abonnement est passé à \$25., et malgré cela, sous l'énergique impulsion de M. Rosaire Morin, les abonnements ont augmenté. Ce n'est pas une vague de fond mais une adhésion continue dans tous les milieux, surtout dans les milieux étudiants.

3- La situation financière de la revue est encore précaire car sur les douze mois de l'année courante, huit ont enregistré un déficit. La montée des prix à l'imprimerie et au courrier mange une bonne partie de nos gains.

4- Si la revue n'avait reçu en don la somme de \$8 500 de la part de la Fondation Minville et la somme de \$8 650 de la part de ses annonceurs, nous pourrions nous demander si la revue pourrait continuer à survivre. Sans oublier un \$3 200 en dons purs et simples à la revue de la part de nos lecteurs qui manifestent leur appréciation et leur appui de cette façon solide et efficace.

5- Nous avons connu trois grandes dépenses qui ont obéré notre budget mais qui nous ont laissé fort satisfaits devant l'oeuvre accomplie. Il s'agit du lancement de l'excellent volume de M. John Grube qui, si les ventes continuent à ce

rythme, et si le ministère des Affaires culturelles encourage l'édition, nous laissera capable d'entreprendre d'autres publications.

6- Il s'agit aussi des télégrammes envoyés à nos députés d'Ottawa et de notre Mémoire à la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale à Québec sur le rapatriement de la constitution canadienne de 1867. En éditorial, nous avons traité nos députés fédéraux de zéros et zéros. Cela touchait l'aspect culturel et la somme d'efficacité de ces fantoches. Le 8 octobre 1981, la Ligue d'Action nationale parlait de leur acte de «trahison» envers le Québec. Le 4 décembre 1981, la SSJB de Montréal les désignait comme des «traîtres». Nous dépassions alors l'élément culturel pour en arriver à une affirmation de notre identité en disant bien haut ce que nous ne pouvions pas faire ou être! Il y a des mots qui sont nécessaires dans le vocabulaire de toute nation, sans cela il ne serait plus possible d'appeler un chat, un chat ou une dinde, une dinde.

7- Dans le même temps (février 1981) nous remettons notre Mémoire à la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale (Québec). Ce Mémoire avait été proposé quelque temps avant M. Kershaw, lors président du Comité des Affaires extérieures du Parlement britannique, qui présenta les mêmes arguments. Remarquable coïncidence.

8- Finalement M. François-Albert Angers, récipiendaire du Prix du Québec (Gérin-Lajoie), méritait bien une fête qui réunit ses amis et les professeurs des Hautes Études Commerciales.

9- Nous avons ajouté un mémorable voyage en Acadie et en Gaspésie où nos gens ont «découvert» les Acadiens, leur histoire et leur situation présente dans les trois provinces Maritimes. Voyage inoubliable qui sera à reprendre.

10- Nous avons complété cette série d'événements par un banquet à l'Université de Montréal (24 octobre) où M. Roger Duhamel nous présenta une merveilleuse synthèse du problème de la constitution canadienne, avant le coup de jarnac des provinces anglo-canadiennes qui se soumirent à M. Trudeau. Cette journée si instructive, pour la première fois

dans les vingt dernières années de l'Action nationale, nous laissa avec un déficit. Nous espérions 800 personnes: il en vient 200. Nous n'arrivons pas encore à nous expliquer cela surtout quand nous nous rappelons qu'en 1980, notre souper au Windsor réunit 700 personnes. Ainsi va la vie, avec ses hauts et ses bas.

11- Avant longtemps se fera sentir l'impulsion nouvelle apportée par M. Rosaire Morin. Il a renouvelé les cadres de la rédaction donnant ainsi à la revue un statut «universitaire» de plus en plus assuré. C'est d'abord de l'«intelligentsia» à penser et orienter l'indépendance du Québec qui est à se faire ou qui est en devenir. Et bientôt, par les annonces, il améliorera les finances de la revue. Cette amélioration, à son tour, entraînera plus de lecteurs et des percées décisives, surtout vers les jeunes, par la création des *Clubs de la République* (dont la revue parlera plus tard).

12- En résumé, 1981 fut une bonne année, active et créatrice. 1982 promet d'être une année encore meilleure dans son rayonnement et son prestige. Que nos lecteurs continuent à apporter leur appui à LEUR revue!

S'ATTAQUER AUX VRAIS PROBLÈMES DU QUÉBEC

«*LE GROS BON SENS*»

Ce volume de 260 pages reproduit 70 éditoriaux écrits par Rosaire Morin et parus dans le *Journal des Affaires* en 1979-1980.

Les opinions exprimées traitent de l'homme d'affaires, des entreprises, des coopératives, des impôts, des marchés extérieurs, de l'immigration, des taux d'intérêt, de l'inflation, de la gestion publique, etc.

De lecture facile, ce livre peut être profitable à quiconque croit que «les idées mènent le monde».

\$8.00 le volume

ADRESSEZ-VOUS À

CONSEIL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE

1450, rue Sauvé Ouest
Montréal H4N 1C5

Au fil de l'actualité

par PATRICK ALLEN

Le réveil économique

Il ne manque pas de prophètes de malheur pour s'acharner à nous convaincre que l'économie du Québec est plongée dans le comæ ou acculée à la faillite! N'en déplaise à ceux qui pensent encore que les Québécois sont nés pour un petit pain, ineptes sur le plan des affaires, et malgré ces temps de récession très difficile que nous traversons avec tous les pays du monde et les tares congénitales imposées à notre province depuis des décennies par la Canadian Policy.

«L'économie du Québec se porte très bien, merci. Elle va mieux que toutes les économies provinciales à l'est de l'Alberta. L'amélioration de sa performance s'accompagne du réveil économique du Québec français. Et notre bonne performance comparative s'est poursuivie et maintenue sous le gouvernement actuel, sans doute indépendamment de lui ou de son pendant fédéral.»

C'est ce qu'écrivait Pierre Fortin, professeur d'économie à l'Université Laval, au début, de son article intitulé LE RÉVEIL ÉCONOMIQUE paru dans le documentaire QUÉBEC, AUJOURD'HUI du journal Le Devoir du 4 février, avec quatorze autres articles précédés d'une lumineuse introduction signée Lise Bissonnette. Il faut à tout prix lire tous les articles contenus dans le Cahier 2 de ce quotidien pour «décoller» vers la vraie réalité, loin des vieux déterminismes et des approches anciennes!

Performance remarquable et conditions de croissance d'ici l'an 2000

L'économiste Pierre Fortin, dans l'article qui vient d'être évoqué, fait une analyse crédible de la performance de l'économie du Québec en la faisant reposer «sur les tendances moyennes qu'on peut observer au cours de périodes recouvrant un ou plusieurs cycles économiques complets.» Ainsi ses observations ont-elles porté sur deux périodes de sept années, 1966-73 et 1973-80, qui sont assez longues pour faire ressortir les tendances significatives.

Veut-on quelques faits seulement parmi ceux que Fortin a observés?

Production: depuis 1973, c'est au Québec et dans les Prairies que le rythme de croissance du volume de production a le moins ralenti.

Productivité : de 1973 à 1980, le niveau de productivité a augmenté de 6 pour cent au Québec et de 4 pour cent dans l'Ouest; il est demeuré inchangé dans les provinces atlantiques et a diminué de 5 pour cent en Ontario. Il faut savoir que la hausse de notre productivité signifie notre enrichissement collectif qui reflète l'augmentation de notre production per capita et qui est le moteur ultime de l'amélioration de notre niveau de vie. C'est ce qui met en lumière le dynamisme nouveau propre à l'économie de la province.

Investissement privé: Depuis 1973, l'effort québécois en investissement privé s'est hissé de 10,5 à 12,5 pour cent du revenu provincial, les investissements d'Hydro-Québec n'étant pas les seuls responsables de cette amélioration et les moyennes ontariennes et canadiennes n'ayant paugé. Il est opportun de se rappeler ici que de 1966 à 1972, environ 10,5 pour cent de notre revenu provincial étaient consacré aux nouveaux investissements privés par comparaison à 11,5 pour cent en Ontario et 13,5 pour cent dans l'ensemble du Canada.

Emploi: cet indicateur généralement défavorable à l'économie du Québec a néanmoins permis à l'économiste d'observer une amélioration notable depuis 1973 «notre emploi

augmentant plus vite que notre population en âge de travailler», contrairement à ce qui s'était passé de 1966 à 1973.

Salaires: «La bonne performance *relative* de notre productivité a aussi entraîné celle de nos salaires privés.» Ceux-ci tiraient de l'arrière par 7 pour cent sur l'Ontario et par 4 pour cent sur le reste du Canada en 1973. Ils dépassent maintenant les salaires privés ontariens et ont rattrapé la moyenne canadienne.

Exportations: le rendement amélioré de l'économie du Québec a donné lieu à une pénétration accélérée des marchés internationaux tout en s'affirmant sur le marché canadien: «Alors que les exportations internationales des autres régions du Canada ont progressé au rythme annuel de 17 pour cent entre 1977 et 1980, les exportations internationales du Québec, elles, ont littéralement explosé, augmentant en moyenne de 28 pour cent par année.» Cette avance est identifiable dans la plupart des grands centres industriels, non pas dans quelques secteurs seulement.

Le phénomène de la brillante performance *comparative* de l'économie québécoise depuis 1973 est donc bien établi à partir de faits vérifiés, non de déductions partisans. Plusieurs analystes du développement économique à travers le Canada s'en étonnent et c'est bien qu'il en soit ainsi. Le lecteur doit cependant retenir qu'il s'agit d'une performance *relative* et non d'une performance idéale. Les fausses explications et interprétations pullulent: M. Fortin met en garde les analystes amateurs et il témoigne de sa confiance au niveau accru de la scolarisation au Québec qui, depuis 25 ans, a fait un progrès tel que 95 pour cent des jeunes Canadiens-Français atteignent la 9^{ème} année aujourd'hui par comparaison avec 50 pour cent alors, et 15 pour cent passent par l'université au lieu de 4 pour cent en 1961.

Mais le GRAND DÉFI économique du Québec, au cours de la présente décennie, est de consolider un rythme satisfaisant de croissance. Trois conditions permettront d'y arriver: résoudre de sérieux problèmes de gestion, notamment celui des relations de travail; mettre un terme à la stratégie fédérale coûteuse et inefficace de lutte contre l'inflation au

moyen de taux exorbitants d'intérêt; équilibrer les finances publiques pour laisser à notre économie privée l'oxygène financier vital à son développement.

Le système scolaire public: une confessionnalité de papier

Au moment où l'on parle de plus en plus dans le Québec de la restructuration scolaire, les lecteurs de l'Action Nationale et leurs amis n'ont pas de temps à perdre à écouter n'importe quel propos sur l'état de la confessionnalité chez nous. Ils ont intérêt à réfléchir sur les larges extraits d'une conférence prononcée par Madame Hélène Pelletier-Baillargeon devant l'assemblée des supérieurs majeurs des communautés religieuses du Québec le 27 novembre et publiés dans la revue Relations de janvier-février 1982.

À la question, «L'école confessionnelle actuelle répond-elle aux besoins des chrétiens d'aujourd'hui?» la réponse de l'auteur est NON. Comme un cri d'alarme lancé à tous ceux qui peuvent encore entendre, Mme Baillargeon voit l'école québécoise devenue dans les faits, un «pays de mission». «Et pourtant, poursuit-elle, que de chrétiens s'obstinent encore à faire l'autruche, enfonçant leur tête dans le terreau du passé, ou picorant de-ci de-là des étiquettes et des garanties juridiques trop souvent dévitalisées dans leur contenu.»

Puis elle souligne le danger d'une étiquette rassurante mais pleine d'équivoques: «L'étiquette rassurante de la confessionnalité perpétue en eux l'esprit de délégation et de passivité et les communautés chrétiennes continuent de renvoyer avec bonne conscience l'ascenseur de l'évangélisation à l'école publique.» Après avoir montré comment «Prendre acte du pluralisme» et quelle est l'attitude ou position respective des parents, des enseignants et des administrateurs scolaires, l'auteur affirme qu'«Il serait infiniment plus sain et plus revitalisant pour la foi que les parents chrétiens soient amenés à poser chaque année un geste conscient libre et positif en faveur de l'enseignement religieux, de leurs enfants, plutôt que d'y être contraints aveuglément par le système. Remplir un formulaire, cocher la case de son choix entre enseignement religieux ou moral, c'est s'obliger soi-même à

plus de lucidité et d'authenticité dans sa démarche éducative.» Enfin l'auteur conclut que la foi n'a rien à redouter du plein air et de la liberté.

Notons que Mme Baillargeon est aujourd'hui conseillère politique au bureau du ministre de l'Éducation du Québec et qu'elle avait dirigé les travaux d'un comité d'étude sur la professionnalité scolaire dans la province. C'est de ce comité d'enquête que s'est inspirée la conférence dont de larges extraits se trouvent dans *Relations*. Là, comme ailleurs, ne faudra-t-il pas craindre d'abandonner la proie pour l'ombre.

Hydro-Québec restera le grand maître d'oeuvre de la décennie

Pas moins de 15 entrepreneurs devront plier bagages au cours de 1982 immobilisant 5,000 travailleurs de la construction, la première période de «boom» du gigantesque projet hydro-électrique de la Baie James tirant à sa fin. Environ 10,000 auront quitté le complexe La Grande d'ici 1985, en attendant le début de la phase II du projet. L'exportation d'électricité aux États-Unis permettrait sans doute d'assurer la continuité des grands travaux en donnant du travail aux chômeurs de la construction et en fournissant la planche de salut à l'économie de la province pour trois autres années. Mais Hydro-Québec dit non parce que le financement est de plus en plus difficile à cause des taux excessifs d'intérêts et la question d'exportation en est une plus politique qu'économique.

Par ailleurs, selon Serge Poulin, directeur technique de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, le projet de la Baie James est le plus alléchant pour les grands constructeurs de la province puisque, d'ici 1992, il nécessitera de nouveaux investissements de 68 milliards de dollars. Même après la coupure de 950 millions de dollars décidée par Hydro-Québec dans ses projets d'immobilisation des années 1980, la construction de barrages, de centrales et l'aménagement de ses installations font de cette société d'État la cible de choix pour les entrepreneurs qui ont les reins forts. Il y a aussi, comme immenses promesses d'avenir, le gazoduc reliant éventuellement les champs de gaz d'Alberta aux autres

provinces en passant par le Québec, le programme du consortium Trans Québec & Maritimes, l'ambitieux projet de l'Archipel qui régularisera le débit des eaux du Saint-Laurent et des rivières avoisinantes dans la région de Montréal et enfin la mise en valeur économique plus fascinante que jamais auparavant du fleuve et de ses affluents, en collaboration avec l'Ontario, les états riverains d'ouvre-frontière, selon une formule dynamique qu'a laissé entrevoir en fin de février le ministre Landry.

Papiers Scott investit 30 millions de dollars au Québec

Papiers Scott détient à peu près 30 pour cent du marché des papiers domestiques au Canada, sensiblement la même proportion au Québec. Cette société a investi récemment 63 millions de dollars dans l'expansion de son usine de New Westminster, en Colombie-Britannique. Ses investissements de 30 millions au Québec permettront d'installer un atelier de pâte à haut rendement, d'améliorer les machines existantes et de faire l'acquisition d'une nouvelle unité de rebobinage qui s'adaptera à ces modifications de la nouvelle technologie. Des subsides des deux niveaux de gouvernement sont entrées en ligne de compte, donc l'implication automatique de tous les contribuables, comme notre système économique nous y force.

Le Québec chef de file dans la relance

Sous le titre *Le Québec est chef de file dans la relance du marché de l'auto américaine*, Pierre d'Amour, dans La Presse du 19 février, écrit que «Grâce aux programmes de rabais de General Motor, Ford et Chrysler, le Québec et la Californie se profilent comme chefs de file dans la relance du marché de l'automobile nord-américain.

C'est, d'ailleurs, la région de Montréal qui remporte la palme avec des ventes qui ont passé de -27 pour cent en janvier à +11 pour cent durant les 10 premiers jours de février.» Ces trois grands de l'auto atteignent individuellement ou surpassent leur niveau de vente de 1981 au Québec. C'est GM qui montre la hausse la plus impressionnante,

passant d'une baisse de 57 pour cent en janvier à une majoration de 22 pour cent durant la première moitié de février.

Pourquoi les Québécois n'auraient-ils pas la fierté de favoriser concrètement le produit d'une société installée chez eux et y créant des emplois plutôt que se tourner vers d'autres? Habités à nous laisser plumer, nous n'avons pas ce ressort économique qui met en mouvement et tient en haleine les Juifs, les Anglais et les Italiens, etc., eux qui pratiquent la solidarité et ne se contentent pas d'en parler.

Pourquoi pas un contenu canadien ou québécois dans les autos importées?

Au moment où le chômage ronge plus que jamais l'économie, nous importons à pleins bateaux ou avions les articles du Japon, notamment les automobiles. Pourquoi continuer de tolérer que ces voitures nous arrivent comme des sauterelles pour inonder nos marchés, vider nos portefeuilles et priver nos travailleurs des avantages dont d'autres profitent. Toute une gamme de conditions modératrices seraient possibles: droit plus élevés d'entrée au pays installation d'usines de fabrication chez nous, par les nôtres, etc.

Asbestos est québécois

Depuis le 12 février, les actifs de General Dynamics du Canada, propriétaire de 54,6 pour cent des actions de la Société Asbestos, sont officiellement sous le contrôle du gouvernement du Québec. Pour obtenir 51 pour cent des actions avec droit de veto, La Société nationale de l'amianté (SNA) a dû verser 17 millions de dollars. L'amianté n'est pas un minéral plus dangereux que d'autres, notamment les acides, les explosifs; il faut savoir l'utiliser avec intelligence pour en tirer les avantages presque sans limites dans l'industrie et le commerce.

Au député libéral de Richmond et critique de son parti en matières de mines, Yvon Vallières, qui a qualifié l'achat de la société Asbestos «*d'arsenic dans les finances publiques*», on peut répliquer que, tout au contraire, c'est l'ouverture vers des progrès technologiques sans précédent dans le domaine et

le point de départ de politiques minières dynamiques, donc un actif appréciable si on sait le bâtir.

La bourse sort de sa tour

La bourse de Montréal a innové avec lucidité le 13 février en installant ses principales activités dans un kiosque du premier salon de l'Épargne-Placements, à la Place Bonaventure. Elle a été l'attraction principale pour Monsieur tout le Monde qui pouvait y acheter des actions pour des sommes variant entre 2\$ et 35\$. Plusieurs milliers de personnes ont participé activement à l'expérience qui devrait se répéter chaque année et même prendre la route et s'arrêter ici et là dans la province.

Un répertoire d'études commerciales et économiques

Voulez-vous connaître rapidement ou identifier les études déjà réalisées dans les secteurs suivants: agro-alimentaire, cuir, plastique et caoutchouc, mines, métaux et minéraux non métalliques, textiles et vêtements, bois, meubles et papier, transport, machinerie et équipement, produits électriques, électroniques, pétrochimie, charbon et chimie, énergie, construction, commerce et services, économie et finance, tourisme et loisirs, communications? Consultez le document de référence économique et commerciale publié par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Plus de 200 analyses de marchés principalement québécoises y sont décrites, au prix de 85\$ incluant une mise à jour semi-annuelle.

Délégation générale du Québec au Mexique

Dans l'encadrement de son article sur *Le dieu noir du Mexique*, «au pays des sombreros, ou le pétrole s'appelle la «mierda del diablo... paru dans l'Actualité de mars 1982, Brigitte Morissette écrit un texte éclairant sur Henri DORION, note homme à Mexico.

La Délégation générale du Québec au Mexique a obtenu son statut du gouvernement Clark. Elle est composée de son délégué général qui a trois conseillers et 10 personnes de

soutien. Dressant le premier bilan de la Délégation du Québec au Mexique, Henri Dorion déclarait: «En un an, nous avons réalisé suffisamment d'affaires pour couvrir nos frais d'installation et d'opération. Il n'y a pas de doute: économiquement, une délégation générale du Québec au Mexique est une affaire rentable, qui peut produire d'ici cinq ans un chiffre d'affaires d'un demi à un milliard de dollars.» La délégation n'est pas au Mexique pour faire de la politique, mais pour servir de courroie de transmission aux hommes d'affaires de chez nous, car les Mexicains ne considèrent le Québec que comme «le tiroir d'un meuble appelé Canada». Avec ce pignon sur rue, nos leaders économiques et industriels sauront-ils améliorer leurs affaires?

M. Trudeau atteint de sénilité politique?

Radio-Canada annonçait en semaine du 21 février les premières réactions des premiers ministres des provinces à l'annonce de l'abandon par Ottawa du fédéralisme coopératif.

Pour M. Lévesque, il est clair que son vis-à-vis fédéral n'a jamais voulu faire fonctionner ce concept élaboré du temps de son prédécesseur. Pour le premier ministre du Québec, c'est Pierre Trudeau qui a dramatisé au maximum la centralisation au pays avec un manque de scrupule qu'on a rarement vu: «Le fédéralisme coopératif avait du vrai dans le temps de M. Person. Aussitôt que M. Trudeau est arrivé au pouvoir depuis quinze ans, il n'y en a pas eu, on n'en a pas vu. La guerre au fédéralisme, ça été constant, intensif, on a fabriqué des ministères comme celui des affaires municipales, des affaires urbaines, des affaires régionales qu'on vient de rayer parce qu'il ne donnait pas de résultat et toujours pour multiplier les instruments de centralisation du côté fédéral.

Le conservateur Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick croit que M. Trudeau est atteint de sénilité politique et qu'il plane au-dessus de la population canadienne». Aux Communes, vive réaction des deux partis d'opposition. Le chef conservateur, M. Clark, explique que M. Trudeau ne fait qu'exprimer ce qu'il met en pratique depuis douze ans, par des gestes unilatéraux. Quant au chef du NPD, M. Broadbent il a

affirmé que la sortie de M. Trudeau est une véritable déclaration de guerre contre les provinces. Comme si le fédéral pouvait avoir un sens sans les provinces!

L'électricité de Terre-Neuve passera par Québec coûte que coûte!

Décision d'Ottawa: l'électricité de Terre-Neuve passera par Québec, que celui-ci le veuille ou non! Ce pouvoir qui est contenu dans un projet de loi déposé aux Communes en fin de février par le ministre fédéral de l'énergie, Marc Lalonde, permettrait, par exemple à Terre-Neuve d'acheminer son électricité en Ontario ou aux États-Unis en passant par un corridor québécois. «Inqualifiable», a d'abord répliqué le premier ministre du Québec, René Lévesque. Voilà un fédéralisme à la dynamite que seul des ministres mercenaires francophones à Ottawa, et à la solde d'une majorité anglophone, sont en mesure de mettre en oeuvre pour écraser leurs semblables. «Il faut toujours se souvenir, écrit Claude Lavergne dans *Dimanche-Matin* du 28 février, que le parrain du bill de l'énergie est le même Marc Lalonde qui en présentait un autre, il y a quelques années, s'emparant au nom de l'État du football canadien, projet mort-né.»

La venue de la Reine constituerait une insulte

Le Canada Bill, avec sa charte des droits piégée et empoisonnée, flotte à Londres sans pouvoir arriver auprès des provinces anglaises qui l'ont conçue et qui l'attendaient à la Saint-Valentin, puis au début de mars. Ils l'attendront encore sans doute à Pâques ou à la Trinité. La Reine se fait attendre avec le Canada Bill comme si un sort avait été jeté du haut du Big Ben, comme si le bon Dieu avouait finalement, ce dont on se doutait un peu, qu'il est Québécois,» selon le billet d'ACTUALITÉ signé Robert Décary dans *Le Devoir* du 27 février. Le Parlement de Westminster n'aime pas qu'on le bouscule et tient à son droit de parole. «M. Chrétien, poursuit Robert Décary, a appris que si les députés canadiens sont des moutons qu'on peut aisément bâillonner, les députés britanniques sont des béliers qu'on ne contrôle pas.» Au Québec, la

Cour d'appel entendra bientôt les plaidoiries relativement au veto québécois. Peut-être faudra-t-il se reprendre vers une autre Cour. «Le gouvernement d'Ottawa osera-t-il promulguer la nouvelle constitution, la cause étant encore pendante devant les tribunaux? Ce serait en soi un autre coup de force. «La venue de la Reine, dans ces circonstances, qui déjà constituerait une insulte à l'égard du Québec, ajoute M. Décary, deviendrait une insulte à l'endroit du pouvoir judiciaire. Drôle de façon de mettre en vigueur la loi fondamentale du pays...» Aux Canadiens anglais et à Chrétien fatigués d'attendre et qui crient au viol rongé leur frein, eM. Décary donne cette leçon de simple BON SENS:

«... c'est à la demande même du Canada, que le Canada Bill est devant le Parlement britannique, et que c'est le Canada lui-même qui a demandé à ce Parlement *étranger* de modifier la *Constitution canadienne*. Les parlementaires britanniques ne demandaient pas mieux que de nous la renvoyer, notre constitution, et voilà que nous leur demandons de *la rafistoler pour nous*. Rien d'étonnant à ce qu'ils nous fassent un peu la tête et qu'ils prennent un malin plaisir à nous faire languir.»

Les Postes canadiennes desservent la Défense nationale

En décembre dernier, l'Action Nationale fait parvenir 50 revues à l'un de ses responsables étudiants. Le message de prendre «son pays en main» ne se rend pas à destination. Le colis de 6 pouces d'épaisseur est reçu avec la même étiquette de destinataire; notre nom figure à l'extrême gauche du paquet, mais les 50 revues sont remplacées par des documents de la Défense nationale.

Le «Course training standard, militia» de la National Defence a mystérieusement pris la place de l'Action Nationale. Dans le contenant de notre envoi, on retrouve le «block 5, A-P6-069-L0C/PC-B05, Lieutenant qualifying, logistics-finance, publication CFP 6069C(5)», ainsi que le «block 9, A-P6-069-L0D/PC-B09, Captain qualifying, logistics-transportation, publication CFP 6069D(9)».

Avec l'instruction que nous avons, nous tentons de lire et de comprendre le «controlling Agency», le «loading Agency», mais le tout est programmé par FMCHQ et les références au «ADM (War and Peace)» et à l'«annex E Part 3 of CFP(150)3 demeurent pour nous de grandes inconnues. Les documents que notre correspondant a reçu demeurent inintelligibles; ils doivent être lus en conjonction avec le «CTS» et les «CFP 6002(7)(8)10» que les Postes canadiennes ont négligé de nous faire parvenir. Notre responsable concerné du groupe étudiant n'a pas reçu non plus les autres documents auxquels il est fait allusion: «FMC OP Plan 108», «CFA0 20-12, 20-45, 36-4, 20-16, 20-15, 19-5, 20-17, 20-22». Manquent aussi les dossiers «CFP 7-400(1)» et CFP 310(2).

Comme quoi un même contenant peut comprendre des objets fort différents, voire même des notions diamétralement opposées. Les directives du Chef de l'État-Major de la Défense nationale ne ressemblent en rien aux orientations de l'Action Nationale. La différence est aussi considérable que celle qui existe entre les Français du Québec et les Anglophones du Canada. À vouloir contenir les premiers dans le second pays, on aboutit à l'aberration d'une substitution impossible.

Avez-vous lu?

**Joseph-Éna Girouard
et son temps (1855-1937)**

par Jean Genest

Ce livre vient de paraître.
La présentation est illustrée:
\$5.00 par volume.

S'adresser à

L'Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3

Achévé d'imprimer
en avril mil neuf cent quatre-vingt-deux
sur les presses de l'Imprimerie Gagné Ltée
Louiseville - Montréal.
Imprimé au Canada

LIONEL GROULX

Si vous désirez comprendre la vie politique de 1981, vous auriez intérêt à lire ce volume de 288 pages qui résume la pensée et l'oeuvre de Lionel Groulx.

Cette étude a été réalisée par onze auteurs éminents: Angers, Arès, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest.

Ce volume est offert pour la somme de \$5.00

Pour comprendre l'émancipation politique du Québec, il est nécessaire de lire LIONEL GROULX.

Faites votre chèque de \$5.00
à l'ordre de l'Action Nationale
et adressez votre commande à

Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 337-7244



La Solidarité
c'est notre assurance-vie!

La Solidarité



Compagnie d'assurance sur la vie

SIEGE SOCIAL: QUEBEC

Amos, Beauceville, Chicoutimi, Laval, Longueuil, Québec,
Rimouski, Rivière-du-Loup, Sherbrooke